

TROUSSE ÉDUCATIVE

Festival Jeunes Solidaires



**LA
TERRE**

À BOUT

**DE
RESSOURCES**

contrôlons l'exploitation
minière et forestière



**11^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

AQOCI

TROUSSE ÉDUCATIVE

Festival Jeunes Solidaires

LA
TERRE

À BOUT

DE
RESSOURCES

contrôlons l'exploitation
minière et forestière



11^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

AQOCI

Trousse préparée dans le cadre de la 11^e édition des Journées québécoises de la solidarité internationale – 2007

- Recherche et rédaction :** Fodé-Moussa Keïta et Robert Hazel
- Comité de lecture :** Arnaud Deharte (AQOCI), Maria-Luisa Monreal (AQOCI)
Carole Marcoux (Comité central de l'environnement de la Commission
scolaire de Montréal (CSDM))
Gerardo Aiquel (L'Entraide missionnaire)
Marie Brodeur-Gélinas (CLUB 2/3, OXFAM-Québec)
Jean-Paul St-Germain (Développement et Paix)
Philippe Legault (Terre Sans Frontières)
Sylvain Pinet (Comité de Solidarité/Trois-Rivières)
Claudine Desjardins (Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs)
- Infographie et mise en page :** Anne-Marie Lemay-Frenette
- Illustrations de la page couverture :** Rouleau Paquin Design Communication

Ce document est destiné au Festival Jeunes Solidaires. Il s'inscrit dans le cadre des 11^e *Journées québécoises de la solidarité internationale*, mises sur pied par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et appuyées par le ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

Nous tenons à remercier tout particulièrement les membres du Comité de lecture pour leur implication dans la réalisation de cette trousse éducative.

Les analyses contenues dans ce document n'engagent que l'AQOCI. Il est à noter que le masculin inclut le féminin pour ne pas alourdir le texte.

Août 2007

AQOCI
1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : (514) 871-1086
www.aqoci.qc.ca



**Relations
internationales**
Québec 

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	p.6
INTRODUCTION	p.7
QUELQUES CITATIONS	p.9
SECTION I : Une planète de roches et de végétaux	
1.1- La Terre et ses ressources minérales	p.10
1.2- Le couvert forestier de la planète	p.11
1.3- Brève histoire des relations entre l'homme et les ressources minières et forestières	p.12
Encadré 1 : La révolution industrielle et l'essor du capitalisme européen	p.13
SECTION II : Les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières et forestières	
Fiche 1 : Le commerce mondial des ressources minières	
I- Des économies d'exportation : des ressources extraites pour être consommées ailleurs	p.14
Encadré 2 : Ressources naturelles, pays industrialisés et nouveaux pays industrialisés (NPI)	p.16
II- L'extraction et l'utilisation des minéraux et métaux.	p.18
Encadré 3 : Le cas de l'or	p.19
III- Les minéraux rares	p.19
Fiche 2 : Le commerce mondial du bois	
I- Les différentes essences de bois destinées au commerce	p.20
II- Exploitation forestière et « mal-développement »	p.21
Encadré 4 : Chico Mendes (1944-1998)	p.21
III- La déforestation et ses causes	p.22
IV- Témoignages d'ONG préoccupées par l'économie forestière	p.24
Fiche 3 : L'emprise de l'économie mondiale	
I- Un secteur peu générateur d'emploi dans les pays en développement	p.25
Encadré 5 : Pourquoi il est très avantageux de transformer les ressources chez soi	p.25
II- La puissance des sociétés multinationales	p.26
Encadré 6 : Le Canada, leader mondial du secteur minier	p.27
III- La mondialisation néolibérale et les ressources naturelles	p.27
Encadré 7 : Les deux colonnes du temple financier international : la démocratie des gros sous	p.28
IV- Témoignages d'ONG préoccupées par la mondialisation	p.29
Fiche 4 : Exploitation des ressources minières et criminalité	
I- Les diamants du sang	p.30
II- Le coltan	p.30
III- Le bois de « conflit »	p.31
IV- Témoignage d'une ONG préoccupée par les crimes économiques	p.31

SECTION III : Impact des activités minières et forestières sur l'environnement et les populations

Fiche 5 : L'impact sur la population

- I- Des communautés affectées par la pollution et la dégradation de l'environnementp.32
- II- Des dangers parfois mortels pour les humainsp.33
- Encadré 8 : La malédiction de l'orp.33
- III- Menace sur les parcs nationaux et la biodiversitép.34
- IV- Témoignage d'une ONG préoccupée par les impacts environnementaux des minesp.35

Fiche 6 : Les tensions et conflits sociaux liés aux exploitations minières et forestières

- I- La condition précaire des travailleursp.36
- II- L'activité minière artisanale perturbéep.36
- Encadré 9 : Le travail des enfantsp.36
- III- Effets sur la société et les famillesp.37
- IV- Des lois qui ne protègent pas les citoyensp.37
- Encadré 10 : Qu'est-ce qu'une concession minière ou forestière?p.38
- V- Des sites archéologiques et culturels menacésp.38
- VI- Témoignages d'ONG préoccupées par les impacts sociaux des exploitations minières et forestièresp.39

SECTION IV : Responsabilité sociale et droits humains

Fiche 7 : Les droits humains non respectés

- I- Droits fondamentauxp.40
- II- Droits des travailleursp.40
- III- Droits des peuples autochtonesp.41
- IV- Droits des femmesp.41
- V- Des organismes préoccupés par les droits humains bafouésp.42

Fiche 8 : La responsabilité sociale des entreprises et des États

- I- Les responsabilités des Étatsp.42
- Encadré 11 : L'État et la préservation de la biodiversitép.42
- II- La « bonne conduite » des entreprisesp.43
- III- L'influence des organisations internationales dans la RSEp.43
- IV- L'influence grandissante des investisseurs éthiquesp.43
- V- Témoignage d'une ONG préoccupée par la RSEp.44

Fiche 9: Une autre vision de l'exploitation des ressources naturelles	
I- Le processus de Kimberley	p.44
II- La norme FSC	p.44
III- Les tables rondes du gouvernement canadien	p.45
IV- Témoignages d'ONG concernées par les processus de mise en oeuvre de la RSE	p.45

EN GUISE DE CONCLUSION p.47

ANNEXES

Pour en savoir plus	p.50
Bibliographie	p.53
Mots croisés	p.55
Carte du monde	p.56
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme	p.57
Déclaration du Québec / <i>Responsables aussi du monde</i>	p.61
Réponses du mots croisés	p.67
Le Festival Jeunes Solidaires	p.68
Contacts régionaux	p.71

AVANT-PROPOS

Le contrôle de l'exploitation minière et forestière est le thème des **11^e Journées québécoises de la solidarité internationale (JQSI)**, qui auront lieu du 8 au 18 novembre 2007 partout au Québec. Chaque automne depuis 1996, l'AQOCI organise les Journées québécoises avec l'appui du ministère des Relations internationales du Québec. Lors de ce rendez-vous annuel, le public québécois est invité à participer à de nombreuses activités qui lui permettent de s'informer sur les enjeux actuels de la solidarité internationale.

Cette trousse éducative s'adresse avant tout aux jeunes, mais aussi à toutes celles et ceux qui souhaitent s'informer ou approfondir leurs connaissances sur un enjeu d'actualité : le contrôle de l'exploitation des ressources naturelles. Plus particulièrement, l'AQOCI et ses membres ont choisi d'aborder les problématiques liées à l'exploitation des mines et des forêts.

Le volet jeunesse de cette 11^e édition, le **Festival Jeunes Solidaires**, est une activité éducative, participative et stimulante, destinée aux jeunes de 12 à 17 ans des écoles secondaires (niveaux 1 à 5) et des maisons de jeunes du Québec. Organisée en collaboration avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM), cette activité vise à stimuler l'intérêt des jeunes pour les enjeux internationaux afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et solidaires.

En parcourant cette trousse éducative, les jeunes pourront assimiler, dans une démarche pédagogique, tout ce qu'il est important de savoir et de comprendre au sujet du contrôle de l'exploitation minière et forestière. Dans le cadre du Festival Jeunes Solidaires, ils auront la chance de participer à des activités qui leur permettront de s'exprimer et de partager leurs opinions avec d'autres jeunes.

Ce document s'articule autour de trois grands axes : les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières et forestières, l'impact des activités minières sur l'environnement et les populations, de même que la responsabilité sociale des entreprises et des États et les droits humains. La première section, intitulée « Une planète de roches et de végétaux », met en contexte la problématique. Au total, neuf fiches permettent d'approfondir les différents aspects liés à la question du contrôle de l'exploitation minière et forestière. La trousse contient également des encadrés qui explicitent certains points plus spécifiques et elle propose des exercices, des définitions, de nombreux compléments d'information et des rubriques pour en savoir plus.

Vous trouverez en annexe la présentation du Festival Jeunes Solidaires, comprenant tous les renseignements nécessaires pour vous inscrire et participer aux activités offertes, ainsi que la liste des organismes que vous pouvez contacter dans votre région.

Note :

La programmation complète des Journées québécoises de la solidarité internationale sera disponible courant octobre sur le site www.aqoci.qc.ca

INTRODUCTION

La Terre est riche en ressources naturelles. Pensons à l'eau, en particulier à l'eau douce, aux lacs et aux rivières. Pensons aussi aux sols, à la végétation et à la faune. Ces ressources naturelles sont utiles aux humains. Certaines nourrissent aussi leurs rêves et sont célébrées par les poètes, les peintres, etc. Bien entendu, le bois et les dépôts de minéraux : sable, sel, potasse, fer, pétrole, etc. nous sont très utiles. Nous ne pourrions absolument pas nous en passer. Ces ressources naturelles constituent des matières premières pour les industries de transformation, qui sont une composante essentielle de notre économie nationale et, plus généralement, de l'économie mondiale.

S'agissant des deux types de matières premières que sont les bois et minéraux, on peut identifier deux grands enjeux : celui de la permanence des approvisionnements et celui de leur appropriation et de leur contrôle.

La question sous-jacente au premier enjeu est la suivante : ces matières premières sont-elles inépuisables ? En d'autres termes, en trouvera-t-on aussi facilement dans 50 ans ? Le bois est une ressource renouvelable. On serait donc tenté de répondre par l'affirmative à cette dernière question. Mais n'allons pas trop vite en affaires ! Qu'en est-il aussi des minéraux qui, quant à eux, constituent des ressources non renouvelables ? Quand on met la clé sous la porte d'une mine, c'est qu'il n'y reste plus grand-chose à en tirer... Aurons-nous toujours la possibilité de découvrir un nouveau gisement aussi riche ? L'enjeu ici soulevé est celui du développement durable.

Quant au second enjeu, il renvoie en dernière analyse à la question suivante : qui profite davantage de l'exploitation des ressources naturelles ? Sont-ce les communautés locales ou d'autres intervenants ? On peut reformuler la même question comme suit : le droit ou le pouvoir d'exploiter les gisements miniers et les forêts est détenu par qui ? En règle générale, ce droit ou ce pouvoir appartient à l'État. C'est ce dernier qui détient en premier et en dernier ressort la propriété des zones forestières et des gisements miniers ; il lui appartient d'user de son droit éminent de propriété dans l'intérêt général de la population. La logique qu'il y a derrière ce principe universellement reconnu en droit international est que les ressources naturelles telles que les forêts et les mines, mais aussi l'eau, sont trop importantes pour que le droit d'en user et d'en abuser, comme on dit, puisse être cédé à des particuliers, donc à des intérêts privés. Les États ont l'habitude de confier, à certaines conditions, à des entreprises privées le soin d'exploiter ces ressources qui, par là, sont censées contribuer au développement économique national. Mais tout cela soulève aussitôt les quatre questions suivantes :

- Les États exercent-ils leur droit éminent de propriété sur les ressources naturelles de manière optimale, en particulier dans la perspective d'un développement naturel durable ?
- Les communautés des régions riches en matières premières forestières ou minières, dont certaines sont établies depuis plus longtemps que les États nationaux, ne devraient-elles pas avoir quelque chose à dire dans l'exploitation des ressources naturelles dont elles ont été les gardiennes, si l'on peut dire, d'autant qu'elles sont les premières à subir tous les inconvénients liés à cette activité (pollution, etc.) ?
- Les entreprises extractives, qui achètent des licences d'exploitation et qui payent des redevances (« royalties ») en fonction des quantités de matières premières ligneuses et minérales prélevées, procurent-elles à l'État et donc à la nation des revenus raisonnablement élevés, compte tenu de l'importance des profits que les firmes concernées retirent de l'activité extractive ? Payent-elles en d'autres termes un juste prix ?
- Ces entreprises sont-elles surtout des sociétés nationales ou étrangères ? Si la réponse penche clairement du côté des sociétés étrangères, cela est-il une bonne chose, sachant que le « pays producteur » ne tire pas grand-chose des profits de ces sociétés ?

Cette trousse éducative s'intéresse davantage au second enjeu qu'au premier. Elle tentera d'apporter quelques éléments de réponse aux quatre questions qui viennent d'être formulées. Les réponses, on le verra, ont tendance à varier très significativement selon que l'on parle d'un pays industrialisé avec un État fort (Canada, etc.) ou d'un pays en développement avec un État faible.

Le Canada, dont le Québec, est une région de la planète très riche en ressources minières et forestières, sans parler de l'eau douce. Les entreprises canadiennes sont pour cela passées maîtres dans l'art d'exploiter les ressources naturelles. Il serait donc assez normal que les gens d'ici s'intéressent de près à la manière dont nos ressources naturelles, notamment les gisements miniers et les forêts, sont exploitées et, plus généralement, à la manière dont on exploite les ressources naturelles de par le monde. Cela est d'autant plus vrai que le « on » employé ici désigne souvent des entreprises canadiennes, du moins dans le secteur minier...

Mais il y a d'autres raisons de s'intéresser à ces questions. Un peu partout dans le monde, les forêts perdent du terrain; or, l'un des services les plus précieux que les forêts rendent actuellement au genre humain dans son ensemble est de capter de gigantesques quantités de gaz carbonique et de transformer celui-ci en matière ligneuse, contribuant ainsi à atténuer l'effet de serre et le réchauffement climatique. Il y a aussi toute la question du respect des droits humains, en particulier des droits collectifs. Dans les pays en développement, mais parfois aussi ailleurs, des communautés entières sont actuellement évincées de leurs terres avec la bénédiction des États pour faire place à des complexes miniers ou forestiers créés par de grandes sociétés nord-américaines ou autres. Cela s'est beaucoup fait dans le passé. Mais cela ne devrait plus se passer en 2007! Et pourtant...

À travers les sections et fiches comprises dans cette trousse, l'AQOCI vous fera découvrir comment ces ressources sont exploitées dans le monde et quels impacts les activités extractives ont sur les populations et sur l'environnement. L'AQOCI vous fera voir comment et pourquoi les gisements miniers et les forêts sont souvent utilisés de manière excessive, donc de manière non durable, au mépris des générations futures. Mais vous apprendrez aussi que certaines formes d'exploitation des ressources naturelles nuisent à la santé de nos contemporains. La dernière partie de la trousse porte sur la responsabilité sociale des entreprises et des gouvernements, sur les droits humains qui sont en jeu et sur certaines des mesures qui devront être prises en vue d'un meilleur comportement des entreprises minières et forestières à travers le monde.

L'enjeu du contrôle des ressources naturelles ici comme ailleurs doit aller nous chercher comme citoyens « responsables aussi du monde ». ¹ Il est clair que si la population québécoise, la population canadienne, la population nord-américaine, etc. dans leur ensemble se saisissaient de l'enjeu du contrôle des ressources naturelles, des changements importants se produiraient aussitôt dans les façons d'exploiter les forêts et les gisements miniers de par le monde. À travers cette trousse éducative, l'AQOCI lance donc un appel à chacun et chacune d'entre vous. Où que vous soyez au Québec, puissiez-vous être interpellés profondément par l'exploitation souvent abusive des ressources naturelles chez nous, au Canada ou ailleurs dans le vaste monde, en particulier dans les pays pauvres, là où, bien souvent, les situations sont pires que tout ce que l'on peut imaginer!

Bonne lecture!

Surtout, bon engagement et bon développement durable!

¹ « Responsables aussi du monde » est l'appellation qui a été donnée à la Déclaration du Québec issue des États généraux de la coopération et de la solidarité internationales organisés par l'AQOCI à Montréal en novembre 2006. Cette Déclaration du Québec se trouve en annexe de la trousse.



Exercice 1 : Comment percevez-vous les ressources naturelles ?

En classe, prenez quinze ou vingt minutes pour réfléchir à ce que celles-ci représentent pour vous, et surtout pour apprécier votre degré de souci par rapport à elles : nul, faible, moyen, grand... Écrivez cela sur un bout de papier que vous remettrez à votre professeur ou animateur. Ce dernier notera au tableau, en les regroupant, les perceptions des élèves de la classe ou des membres de votre groupe. Discutez ensuite des résultats de cet exercice.

Exercice 2 : Avez-vous été personnellement témoin de dégâts environnementaux reliés à l'exploitation des ressources naturelles ou connaissez-vous des exemples proches de vous de dommages causés à la santé des gens ou des animaux par des activités minières ou forestières ?

Prenez jusqu'à quinze minutes de votre temps pour en discuter en groupe avec votre professeur ou animateur.

Exercice 3 : Le rapport Brundtland, ça vous dit quelque chose ?

Consacrez une heure ou deux à une petite recherche en ce sens.

QUELQUES CITATIONS

« La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent. »

- Proverbe indien.

« Vous devez apprendre à vos enfants que le sol qu'ils foulent est fait des cendres de nos aïeux. Pour qu'ils respectent la terre, dites à vos enfants qu'elle est enrichie par les vies de notre race. Enseignez à vos enfants ce que nous avons enseigné aux nôtres, que la terre est notre mère. Tout ce qui arrive à la terre, arrive aux fils de la terre. »

- Chef Seattle répondant en 1854 à une offre d'achat de terres amérindiennes par le gouvernement des États-Unis

« Tous les ennuis que nous vaut la vie moderne sont dus à ce qu'il y a de divorce entre la nature et nous. »

- Isaac Asimov (1920-1992), *Les cavernes d'acier* (1954).

« Désormais, la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre. »

- Albert Jacquard (1925-).

« Il n'y a pas de justice sur cette terre pour le pauvre. »

- Ahmadou Kourouma (1927-2003), *Allah n'est pas obligé* (2000).

« Comment les gens réagiraient-ils si les animaux passaient le bulldozer sur leurs maisons pour planter des arbres ? »

- Bill Watterson (1958-), Extrait de la bande dessinée *Calvin et Hobbes - Chou bi dou wouah !*

« Chaque minute, en Amazonie, on déboise l'équivalent de 60 terrains de football. C'est un peu idiot, il n'y aura jamais assez de joueurs. »

- Philippe Geluck (1954-), Extrait de la bande dessinée *L'avenir du chat* (1999).

« Le policier qui l'arrêta lui demanda : 'Pourquoi avez-vous volé cet or au vu et au su de tant de gens ?' – 'Quand j'ai pris l'or, répondit-il, je n'ai vu personne. Il n'y avait que l'or !' »

- Lieh Tzu, *Chinese Literature*, no 10 (1959).

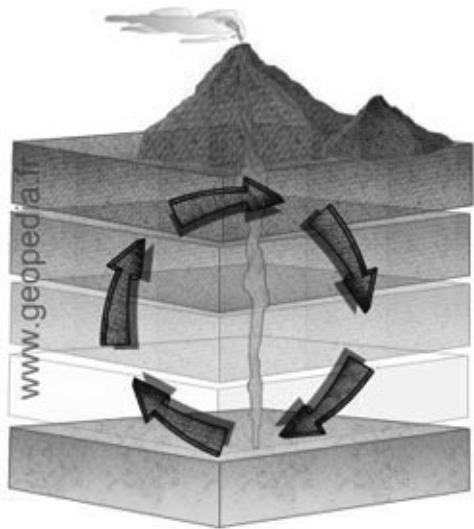
SECTION I

Une planète de roches et de végétaux

1.1 La Terre et ses ressources minérales

Au début de son histoire, il y a 5 milliards d'années, la Terre était encore une boule de feu tournant autour d'un soleil primitif. Il y a 4,5 milliards d'années, elle s'était un peu refroidie et a commencé à ressembler à ce qu'elle est maintenant. La constitution interne de notre planète est faite de couches superposées. La couche externe ou « croûte terrestre » est formée de roches complètement refroidies. Sous la croûte, il y a le manteau et, au centre de la sphère terrestre, se trouve le noyau où les températures peuvent atteindre les 6 600 degrés Celsius. Plus on se rapproche du centre géométrique de la Terre, plus la température et la pression augmentent. C'est dans les couches profondes du manteau que l'on trouve le **magma** : de la roche à l'état liquide vu la température (environ 1 250 degrés Celsius) et la pression. En s'élevant, le magma se refroidit et prend de la consistance.

Il arrive que des poussées de magma remontent à travers les fissures de la croûte terrestre jusqu'à la surface du globe, comme dans le cas des éruptions volcaniques. Dans d'autres cas, le magma demeure emprisonné dans la croûte ; il refroidit et durcit alors lentement. Le schéma ci-dessous illustre les mouvements de magma du manteau vers la croûte.



Source : www.geopedia.fr

La composition chimique du magma, son rythme lent ou rapide de refroidissement et la pression qu'il subit en remontant vers la surface déterminent le type de

minéraux qui en résultera. Mais il faut aussi tenir compte de la transformation des minéraux dans la croûte terrestre, celle-ci étant soumise à l'action de forces venant des profondeurs de la Terre et de celles qui s'exercent à l'intérieur d'elle-même. Ainsi, c'est dans les roches qui ont subi de fortes pressions que se retrouve le diamant (carbone cristallisé), alors qu'on trouve des minéraux tels que le phosphate et le sel dans des roches superficielles plus tendres, peu soumises à la pression des roches avoisinantes.

Environ 1% des minéraux qui constituent la croûte terrestre est activement recherché par les industries de transformation. À l'échelle mondiale, elles en tirent des revenus annuels de plus de 110 milliards de dollars américains. L'industrie s'intéresse surtout aux métaux comme l'or, l'argent, le cuivre, le cobalt, le zinc, l'étain, le nickel et aux métaux plus rares et précieux tels que le platine, le vanadium, l'uranium, la colombo-tantalite. Certains industriels s'intéressent aux pierres précieuses comme le diamant. Au besoin, ces industries vont chercher ces ressources naturelles jusque dans les endroits les plus reculés de la Terre. Certains pays ont très peu de ressources minières, alors que d'autres en regorgent.

➔ Quelques définitions : roches, minéraux, minerais et métaux.

Une **roche** est un ensemble de minéraux divers, dont la silice, très présente dans la croûte terrestre. Les **minéraux** sont des solides formés de cristaux créés lors du refroidissement de la roche liquide (magma). Le diamant et le quartz sont des minéraux. Une roche devient un **minerai** quand les minéraux qu'elle contient, par exemple des métaux, peuvent être exploités économiquement. Les **métaux** sont des minéraux reconnus pour certaines propriétés : malléabilité, ductilité (pouvoir se déformer sans se rompre), conductivité thermique et électrique ainsi que capacité de réfléchir la lumière. L'or, l'argent, le fer, le cuivre et le nickel sont des métaux.

1.2 Le couvert forestier de la planète

Mis à part les déserts polaires et les déserts tropicaux comme le Sahara et hormis les secteurs très densément peuplés (les villes), la planète est naturellement recouverte de végétation. Divers types de végétaux couvrent le sol : les mousses et lichens, les plantes herbacées (herbages), les plantes à troncs multiples (buissons et arbustes), les plantes à tronc large et unique (arbres). La **forêt** est une formation végétale où les arbres prédominent au point de modifier sur de grandes étendues les conditions écologiques régnant sous leur feuillage.

Les forêts occupent quatre milliards d'hectares, soit 30 % de la superficie totale des terres émergées. Deux grandes bandes d'envergure comparable cernent la planète. L'une est sise entre le tropique du Cancer et le pôle nord. Elle correspond à la forêt tempérée, là où prédominent les feuillus, et à la forêt boréale, là où règnent les conifères : Canada, Russie, États-Unis, pays scandinaves...

L'autre est sise près de l'équateur. Elle correspond à la forêt tropicale : Brésil, République Démocratique du Congo, Asie du Sud-Est, incluant l'Indonésie... Elle se divise en trois grands ensembles : la forêt sud-américaine, la forêt africaine et celle d'Asie du Sud-Est. La première est la plus vaste en ce qu'elle comprend l'immense forêt amazonienne. La forêt tropicale fournit aux populations locales du bois, de la nourriture et des plantes médicinales. Elle sert également d'habitat à de nombreux peuples autochtones, tels que les Baka du Cameroun et les Shuar de l'Équateur.

La forêt tropicale pousse là où le climat est continuellement chaud et où il pleut une bonne partie de l'année, avec des précipitations atteignant les 2 000 mm par an, comparativement à 950 mm en moyenne au Québec. La forêt tropicale est particulièrement importante puisque c'est là où l'on observe la plus grande diversité biologique de la planète.

La forêt est inégalement répartie sur la planète. Sur les 229 pays et territoires de la planète, 43 ont un couvert forestier dépassant la moitié de leur étendue alors que 64 ont un couvert forestier inférieur à 10% de leur superficie.

La carte ci-contre montre la distribution du couvert forestier de la planète (en gris foncé)

Source : FAO. Légende :  Couvert forestier



Définition : Hectare :

1 hectare = 100 mètres x 100 mètres = 1 000 m².

Définition : La biodiversité :

c'est le nombre d'espèces animales et végétales différentes se trouvant dans un espace donné. Par exemple, la forêt tropicale sud-américaine compte plus de 300 espèces ligneuses à l'hectare en Guyane française, comparativement à moins d'une quinzaine dans nos forêts boréales. La vie animale et autre est aussi nettement plus variée dans les forêts tropicales.

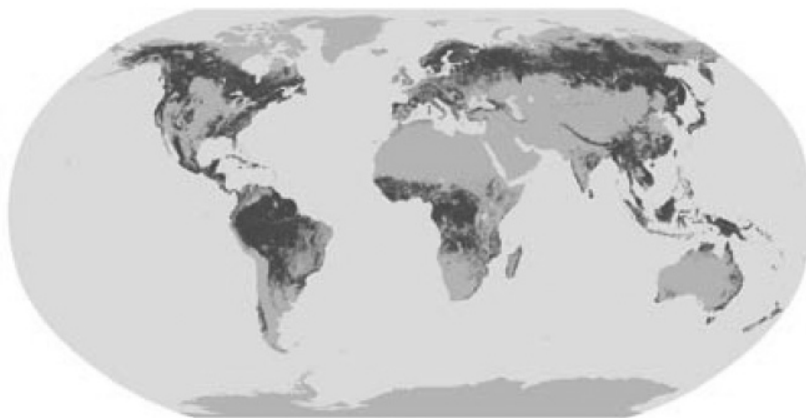
Quelques définitions : espèce ligneuse, arbre, essence, forêt

Le bois est formé de fibres végétales résistantes formant les troncs, tiges, ramifications et racines des plantes auxquelles ils confèrent une certaine rigidité. Une **espèce ligneuse** se reconnaît à ses tiges qui ont la dureté du bois. Les végétaux ligneux sont tous les **arbres**, mais aussi les arbustes, les arbrisseaux, etc. Une **essence** est une espèce ou variété d'arbre : érable, teck, etc. Une **forêt** naturelle se caractérise par une diversité plus ou moins grande d'espèces ligneuses et d'autres végétaux : fougères, etc.



Saviez-vous que...

Sur les 229 pays et territoires qui existent, cinq pays possèdent la moitié des forêts de la planète : Brésil, Canada, Chine, États-Unis et Russie. Trois d'entre eux abritent essentiellement des forêts tempérées ou boréales. Lesquels ?



1.3 Brève histoire des relations entre l'homme et les ressources minières et forestières

Vers 4 000 ans avant notre ère, les hommes se mirent à forger le cuivre, un métal qui fond à une température moins élevée que les autres métaux. Ils maîtrisèrent ensuite la fabrication du bronze, un alliage de cuivre et d'étain. Les civilisations d'Orient, celles de l'Iran actuel plus précisément, utilisèrent le cuivre et le bronze pour l'agriculture (charrues et autres outils), la construction (roues de chars), la chasse et la guerre (armes) et les arts (statuettes). La métallurgie se répandit assez rapidement à travers l'Asie et l'Europe.

Vers 2000 ans avant notre ère, débuta l'âge du fer. Plus difficile à travailler et à modeler que le bronze ou le cuivre, mais beaucoup plus solide, le fer fut bientôt utilisé à travers le monde. Les peuples qui furent les premiers à maîtriser le travail des métaux comme le bronze ou le fer se mirent à échanger du métal contre des biens provenant des régions qui ne connaissaient pas encore la métallurgie. Le commerce mondial des métaux était né.

Les civilisations d'Amérique précolombienne sont bien connues pour les objets qu'elles façonnaient avec de l'argent et de l'or, deux métaux faciles à fondre. Cette richesse attira les convoitises des explorateurs à la solde des rois d'Espagne. Au 16^e siècle, des conquérants espagnols débarquèrent en Amérique du Sud pour piller les richesses des royaumes aztèque et inca. En l'espace d'un siècle 20 000 tonnes d'argent et 200 tonnes d'or furent expédiées en Europe. À titre comparatif, une grosse mine d'or produit aujourd'hui environ 10 tonnes d'or par an. Les métaux précieux pillés en Amérique ont servi à faire des pièces d'or et d'argent au bénéfice de la dynastie des rois d'Espagne.

Au 19^e siècle, la révolution industrielle bouleversa l'Europe. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, plusieurs pays passèrent d'une économie basée sur l'agriculture à une économie fondée avant tout sur l'industrie, autrement dit sur la production de marchandises à grande échelle (comparativement à l'artisanat). Cette transition a été facilitée par l'invention des premières machines à vapeur. L'utilisation de la houille, mieux connue sous le nom de charbon, fut primordiale dans l'essor de la production industrielle. La houille est une roche formée de matières ligneuses fossilisées issues de très anciennes forêts. La chaleur qu'elle dégage en se consumant a été utilisée pour actionner les machines à vapeur. L'ère des usines commençait. On a réussi par la suite à perfectionner les premières machines. Des innovations technologiques succédèrent aux innovations technologiques, jusqu'à aujourd'hui.

Du côté forestier, il y a près de 8 000 ans, les forêts recouvraient au moins 40 % des terres, soit plus de 6 milliards d'hectares. De nos jours, elles occupent 30 % des surfaces continentales. Les communautés humaines grègèrent lentement les forêts pour répondre à leurs besoins. C'est l'essor de l'agriculture qui donna un coup d'accélérateur à ce processus. Plus récemment, la colonisation de la Sibérie occidentale par le peuple russe et l'arrivée massive des Européens dans le Nouveau Monde (le continent américain) entraînèrent le défrichement de vastes zones forestières pour l'agriculture.

***Au 16^e siècle,
des conquérants
espagnols
débarquèrent en
Amérique du Sud
pour piller les richesses
des royaumes
aztèque et inca.***

ENCADRÉ 1

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ET L'ESSOR DU CAPITALISME EUROPÉEN

La révolution industrielle européenne de la fin du 18^e et du 19^e siècles a sonné peu à peu le glas de l'artisanat. Les usines, détentrices d'une « force de travail » avec leurs centaines d'ouvriers peu qualifiés, remplacèrent les ateliers et leurs artisans spécialisés. Les volumes de marchandises qui sortaient des usines étaient beaucoup plus importants que ce que pouvaient fabriquer les artisans. La production de masse était née. La révolution industrielle a été pilotée par une classe d'individus entrepreneurs et fortunés qui ont vu tout le potentiel de création de richesses qui résidait dans la combinaison des nouvelles machines et d'une main-d'œuvre alors abondamment disponible – et donc bon marché – du fait de l'appauvrissement des populations paysannes. Les industriels qui réussirent le mieux furent ceux qui surent investir la plus grande partie de leurs profits dans le perfectionnement de leur machinerie et outillage, autrement dit dans le développement de leur capital industriel. D'où la notion de « capitalisme ». Le capitalisme industriel prit place à côté du capitalisme marchand (commerçants) et du capitalisme financier (banquiers), déjà bien installés à l'époque.

L'essor de l'industrie capitaliste décupla l'appétit des économies nationales européennes (Angleterre, Pays-Bas, France, Allemagne, etc.) pour les matières premières, donc les ressources naturelles, à commencer par le charbon, le bois et le fer, alors abondants en Europe de l'Ouest. Ce besoin accru de matières premières fut le premier moteur d'un nouvel impérialisme colonial. Auparavant, les Européens s'étaient contentés d'ouvrir des comptoirs commerciaux en bordure de mer. On s'aperçut bien vite qu'existaient en Afrique et ailleurs de vastes quantités de matières premières que l'on pouvait extraire pour presque rien. Les populations indigènes furent mobilisées et forcées d'effectuer des travaux épuisants et dangereux. (Ce n'est que bien plus tard que l'on se résolut à construire des écoles et des dispensaires pour elles.) Ainsi fut inaugurée une phase de pillage à grande échelle des ressources naturelles dans toutes les régions qui tombèrent sous le contrôle militaire des nations européennes. En 1885, ces dernières s'entendirent officiellement sur le partage du « gâteau africain ». Dès le 19^e siècle, le Japon entreprit de transplanter le modèle industriel des Européens. Il se lança lui aussi dans la même aventure colonialiste.



Saviez-vous que...

La maîtrise du fer a aidé les peuples à améliorer leur productivité agricole, les outils en fer étant nettement plus solides que ceux en bois ou en cuivre. Elle a aussi rendu possible la fabrication d'épées, de lances, etc. plus redoutables. Certains peuples tirèrent parti de cet atout pour conquérir et dominer des populations moins avancées en métallurgie. Des exemples : les Scythes, les Thraces, les Celtes. Les connaissez-vous ? Consultez une encyclopédie pour en apprendre plus sur ces civilisations.



Exercice 4 : Quel rapport le nom de James Watt (1736 - 1819) a-t-il avec la révolution industrielle ?

SECTION II

Les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières et forestières



Fiche 1

Le commerce mondial des ressources minières

I- Des économies d'exportation : des ressources extraites pour être consommées ailleurs

Les richesses minières de la planète sont inégalement réparties. De nombreux pays en développement sont dotés d'importantes richesses minières alors que certains pays industrialisés en sont moins bien dotés, comme en Europe occidentale ou au Japon. De vastes pays industrialisés comme les États-Unis, le Canada, la Russie et l'Australie disposent d'un énorme capital de ressources naturelles. Quant à notre voisin américain, il préfère parfois exploiter modérément ses propres ressources naturelles et compléter ses approvisionnements ailleurs, comme c'est le cas, par exemple, pour le pétrole, histoire de conserver des « réserves stratégiques ».

L'Amérique latine est connue pour ses gisements d'argent. Les deux premiers producteurs mondiaux en sont le Pérou et le Mexique. Mais elle dispose aussi de gisements qui produisent de l'or, de l'étain (Bolivie, 4^e producteur mondial) et du cuivre (Chili, premier producteur mondial), du zinc (Pérou, 3^e producteur mondial). Le Brésil est le 2^e et le 4^e producteur mondial de fer et de bauxite (utilisée pour fabriquer l'aluminium), respectivement.

L'Afrique est réputée pour ses métaux rares (platine, vanadium, uranium, etc.) et pour ses diamants. Le Botswana et l'Angola sont d'ailleurs les 1^{er} et 5^e producteurs mondiaux. L'Afrique produit aussi beaucoup de cuivre, de cobalt et d'or. La Namibie et le Niger sont les 4^e et 5^e producteurs mondiaux d'uranium.

L'Asie n'est pas en reste. La Chine est 1^{ère} productrice de zinc, de plomb, d'étain et de fer. Elle est 3^e pour l'argent et 4^e pour la bauxite et l'or. L'Inde possède de la bauxite et du fer. L'Indonésie possède du cuivre, du nickel, de l'étain et de l'or. Mais ce n'est pas parce qu'un pays est un chef de file dans la production mondiale

d'un minerai ou d'un métal que sa population s'enrichit pour autant.

La production de métaux et d'autres minéraux de quelques pays compte pour la moitié ou plus de la production mondiale. À titre d'exemples, plus de 50 % de la production mondiale d'argent proviennent du Pérou, du Chili, du Mexique et de la Chine. Le Chili, l'Indonésie et le Pérou fournissent la moitié de la production mondiale de cuivre. De même, bien plus de la moitié de la production mondiale de diamants provient du Botswana, de l'Angola, de la République Démocratique du Congo et de l'Afrique du Sud. Environ 95 % de la production mondiale d'étain proviennent de l'Indonésie, de la Chine, du Pérou, de la Bolivie et du Brésil. L'essentiel de la bauxite mondiale sort des mines australiennes, guinéennes, brésiliennes, chinoises et jamaïcaines. L'Australie, le Canada et la Russie produisent la moitié de la production mondiale de nickel. La production mondiale de titane est dominée par l'Australie, l'Afrique du Sud et le Sierra Leone. Les deux tiers de la production du chrome proviennent d'Afrique du Sud, de l'Inde et du Kazakhstan.

Il faut savoir que les produits de consommation courante incorporent généralement une pluralité de matières premières minérales. Par exemple, on a besoin de pas moins de 31 métaux différents pour faire un ordinateur. Pour fabriquer un avion à réaction, il faut du titane, du nickel, du chrome, du cobalt, de l'aluminium, du niobium et du tantale.

On peut dire que les pays en développement produisent la majeure partie des métaux et minéraux de la planète. Pour le meilleur et pour le pire, pourrait-on dire. Le cours mondial des matières premières minérales n'a

jamais été stable. Quand l'économie mondiale se porte mal (récession), la demande pour ces produits se tasse et leurs cours mondiaux fléchissent. C'est un dur coup pour l'économie d'un pays qui repose beaucoup sur l'exportation des matières premières. Du temps de la Guerre froide (1950-1990), il y avait, comme on peut l'imaginer, des grandes rivalités entre les pays capitalistes (le « monde libre ») et le bloc communiste (« les pays du Rideau de fer ») pour s'accaparer les ressources naturelles de ces pays. La marge de manœuvre des petits pays exportateurs de matières premières n'était pas grande. Un chef d'État cherchant à négocier une entente plus rentable avec l'URSS risquait de faire subitement les frais d'un coup d'État qui pouvait lui coûter la vie.

Même si les matières premières sont abondantes dans les pays en développement, ce sont surtout les usines des pays industrialisés qui les utilisent pour en faire des produits finis. Depuis la fin du 19^e siècle, ces derniers pays ont besoin des métaux et minéraux présents dans les pays en développement – mais aussi, parfois, de ceux qui viennent de vastes pays industrialisés comme l'Australie et le Canada – pour fabriquer toute une gamme de marchandises. La plupart des pays en développement sont restés prisonniers du carcan qui leur a été imposé durant la phase coloniale, laquelle a pris fin dans les années 1950 et 1960. En effet, leur rôle dans l'économie mondiale est de fournir au meilleur marché possible des matières premières pour les industries du Nord, autrement dit pour les usines des pays industrialisés, et de consommer des produits finis importés à prix fort de ces derniers pays. Ce n'est manifestement pas dans un tel cadre qu'ils peuvent sortir du sous-développement et, plus concrètement, de la pauvreté qui affligent leurs populations. Par « matières premières », il faut entendre ici non seulement les minéraux, mais aussi le bois (voir plus bas) et divers produits agricoles : café (2^e produit en importance dans les échanges internationaux, après le pétrole), cacao, coton, caoutchouc, etc.

***On peut dire
que les pays
en développement
produisent
la majeure partie
des métaux
et minéraux
de la planète.***

ENCADRÉ 2

RESSOURCES NATURELLES, PAYS INDUSTRIALISÉS ET NOUVEAUX PAYS INDUSTRIALISÉS (NPI)

Les **pays industrialisés** sont dits « riches ». Leur économie est prospère et leurs habitants jouissent d'un bon niveau de vie : longue espérance de vie, taux de scolarité et d'emploi élevés, etc. Du côté des pays dits **en développement**, le tableau n'est pas rose. On y trouve des gens qui sont très riches, mais la très grande majorité des gens vivent dans la pauvreté et parfois dans le plus grand dénuement. En général, leurs systèmes politiques ne sont pas très démocratiques. Souvent, la corruption et le manque de transparence sont pour ainsi dire institutionnalisés, y compris dans la fonction publique. Leur base industrielle est généralement faible et procure assez peu d'emplois. Leur économie est surtout basée sur une agriculture souvent peu rentable et sur l'extraction des ressources naturelles. Lorsqu'une entreprise minière américaine, canadienne ou européenne cherche à obtenir un permis d'exploitation minière dans telle ou telle région du Sud, elle sait que le gouvernement auquel elle s'adresse est endetté jusqu'au cou et qu'il n'a d'autre choix que d'ouvrir les portes du pays aux investisseurs étrangers. Elle sait aussi qu'en versant de substantiels « pots de vin » à qui de droit, elle a de bonnes chances d'arriver à ses fins. En général, elle s'en tire à bon compte, vu la valeur marchande considérable des ressources sur lesquelles elle met la main pour les 25 ou 30 prochaines années. Bien sûr, la société minière étrangère payera des taxes, mais, dans la plupart des pays en développement, celles-ci sont assez modestes. Les pays pauvres, en effet, se disputent les « faveurs » des investisseurs étrangers. « Venez de ce côté-ci ! Nos taxes sont plus « compétitives » que chez nos voisins ! » Voilà une autre explication bien concrète de la pauvreté de ces pays.

Cela dit, d'un pays à l'autre, les situations sont différentes. Par exemple, la Chine et l'Inde sont des pays dont l'économie se développe à un rythme qui est plus rapide que tout ce qu'on a pu connaître en Europe ou en Amérique du Nord. Ils suivent les exemples d'autres pays : Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande et Malaisie, les fameux Tigres d'Asie, dits aussi les « **nouveaux pays industrialisés** » (NPI). Les investisseurs du monde entier : Japon, Taiwan, Europe, États-Unis, Canada, Australie... sont attirés en Chine surtout, mais aussi en Inde par une main-d'œuvre disciplinée, surabondante et qui devrait rester bon marché durant encore plusieurs décennies, d'autant que la très grande majorité des populations chinoise et indienne vit encore dans la grande pauvreté.

Quatrième au monde pour la taille de son économie nationale, la Chine est déjà devenue, dit-on, l'« atelier

du monde ». La qualité des produits chinois s'améliore à chaque année. Il en va de même des salaires payés aux plus qualifiés des travailleurs chinois : ingénieurs, etc. Le « boom industriel » chinois a un corollaire important en ce qui nous concerne : un appétit insatiable pour les matières premières. La première de celles-ci est sans doute le charbon. Non pas que les usines chinoises sont équipées de machines à vapeur, comme c'était le cas en Europe au 19^e siècle ! C'est que la plus grande partie de l'électricité consommée par les usines chinoises est produite par des centrales thermiques qui sont alimentées en charbon, ce qui est compréhensible dans un pays comme la Chine, détenteur des plus grandes réserves charbonnières au monde. (La Chine est déjà devenue l'un des acteurs les plus importants au monde en ce qui concerne la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique.) Bien que disposant sur son territoire de bien d'autres matières premières, la Chine importe déjà de grandes quantités de ressources naturelles venant d'un peu partout dans le monde. Elle courtise assidûment plusieurs gouvernements africains. La Chine a créé sa propre société d'exploitation pétrolière internationale. Cette société exploite d'ores et déjà des gisements pétroliers dans diverses parties du monde. Elle a tenté en 2006 d'acquiescer une petite pétrolière américaine, ce qui a aussitôt soulevé un tollé patriotique aux États-Unis.

Le développement de la Chine et de l'Inde, deux pays extrêmement peuplés, mais aussi celui des autres NPI asiatiques ont un impact direct sur le cours mondial des matières premières. Plus la demande pour celles-ci est forte et plus leur valeur marchande augmente. Cela est une bonne nouvelle pour les pays en développement qui disposent d'importantes ressources naturelles, et en particulier pour ceux dont les réserves ne sont pas exploitées. Par exemple, il pourrait arriver que des investisseurs canadiens ou autres s'intéressent aux réserves de nickel qui se trouvent dans un coin d'Afrique comme le Burundi, un petit pays enclavé et très éloigné de toute installation portuaire pour l'exportation de ses minerais. En plus, il n'existe aucune voie ferrée pour transporter le minerai burundais vers la mer. Si le prix du nickel augmente suffisamment, l'exploitation du gisement burundais deviendra rentable. Tout comme la hausse du cours mondial du pétrole a rendu possible l'exploitation des sables bitumineux (gorgés de pétrole) de l'Alberta !

On observe depuis un an ou deux que des grandes sociétés minières avalent d'autres grandes sociétés du même genre en les achetant à un prix que ne peuvent refuser leurs actionnaires. Il est clair qu'avec la hausse anticipée du cours des matières premières, les nouvelles « super sociétés minières » espèrent s'en mettre plein les poches au cours des dix ou quinze prochaines années.



Exercice 5: le développement durable dans tout cela ?

Le rapport de la Commission Brundtland sur le développement durable (1992) a attiré l'attention sur la réalité suivante : le mode de vie des Occidentaux et des Japonais, qui est axé sur la consommation à outrance et donc en bonne partie sur le gaspillage, n'est pas généralisable à l'ensemble de la planète pour la simple raison que les ressources naturelles ne sont pas inépuisables. Ainsi, les seuls fabricants américains d'automobiles utiliseraient 20% de l'aluminium, 14% de l'acier (alliage de fer et de carbones) et 10% du cuivre disponibles sur le marché mondial. Or, l'achat de voitures est en passe de devenir un phénomène aussi courant à Pékin et dans les grands centres industriels chinois qu'au Québec. Il est clair que nous sommes passés à un autre stade du développement mondial mu lui aussi et plus que jamais par la course aux profits, un stade qui nous confrontera tôt ou tard à ce qui apparaîtra comme la rareté et la cherté des matières premières. Qu'arrivera-t-il alors ?

À vous d'imaginer divers scénarios et d'apprécier en groupe avec votre professeur ou animateur les deux hypothèses qui vous paraissent les plus vraisemblables !

Exercice 6: Défi - Géo

On a énuméré plus haut un grand nombre de pays. Pouvez-vous les trouver sur une carte du monde ?



Saviez-vous que...

Pas nécessaire d'avoir un grand territoire pour être un grand producteur mondial de minerai. La Nouvelle-Calédonie est le quatrième producteur mondial de nickel. Il s'agit d'une île. Essayez de la trouver sur une mappemonde. À quelle grande puissance bien connue appartient-elle ?

Saviez-vous que...

On a dit d'un pays africain extrêmement riche en ressources minières, mais extrêmement pauvre du point de vue socio-économique, qu'il représente un « scandale géologique ». Ce pays se situe en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de la République de Guinée. Sa capitale est Conakry. On a dit la même chose d'un pays tel que la République Démocratique du Congo. Sa capitale est Kinshasa.

***Le mode de vie
des Occidentaux
et des Japonais
n'est pas généralisable
à l'ensemble de
la planète pour la
simple raison
que les ressources
naturelles ne sont pas
inépuisables.***

II- L'extraction et l'utilisation des minéraux et métaux

Les méthodes d'extraction varient selon les minéraux. Le zinc, le cuivre et le fer exigent de l'équipement lourd. La roche qui contient ces minéraux doit souvent être broyée pour en extraire le minerai. Parfois, les quantités de minerai sont si fines que le broyage ne suffit pas. Il faut alors utiliser des procédés chimiques pour séparer le minerai de la roche. C'est le cas pour certains gisements d'or. D'autres minéraux, comme le diamant, ne nécessitent parfois pas beaucoup d'équipement, et même les populations locales peuvent en extraire à l'aide de pelles et de tamis. (Mais le polissage des diamants est un travail très spécialisé.)

Il est certain que les gisements de cuivre ou d'argent exploités dans l'Antiquité contenaient un minerai plus facile à extraire que les mines d'aujourd'hui. La technologie de l'époque était primitive comparativement à ce qu'on observe de nos jours. Au fil des siècles, les gisements faciles à exploiter sont devenus de plus en plus rares. Les pays industrialisés ont exploité la plupart de ceux se trouvant sur leur propre territoire. Aujourd'hui, les meilleurs gisements se trouvent dans les pays en développement.

Le tableau suivant indique à quoi servent un certain nombre de métaux extraits de la terre :

Aluminium	Pièces d'automobile, d'avion, de train et de bateau, emballages, construction résidentielle, équipements électriques, pharmacie (antisudorifiques), traitement de l'eau
Argent	Photographie au rayon X, bijoux, électricité, batteries, coutellerie, miroirs, pièces de monnaie, lingots (banques)
Cuivre	Construction résidentielle, pièces d'avions et d'automobiles, machinerie, pièces de monnaies, batteries de cuisine, instruments de musique
Fer	Alliages, fabrication de l'acier
Or	Lingots (banques), bijoux, pièces électroniques, pièces de dentisterie
Plomb	Piles, plomberie, protections anti-radiation, munitions ²
Nickel	Aciers trempés, alliages résistant à la corrosion, moteurs de fusées, coffres-forts, pièces de monnaies, batteries, placages - blindages
Titane	Alliages légers, pièces d'avions et d'automobiles, peinture, équipements de forage en mer, tuyauterie, bijoux
Zinc	Protections anti-corrosion, piles, traitement de l'eau, fabrication de caoutchouc, peinture, cosmétiques, encres et savons

Source: ICMM, MERN, CRU International (2001), Industry Association websites.

² Les sociétés pétrolières ajoutaient du plomb dans l'essence, il n'y a pas si longtemps. Jugée polluante et malsaine, cette pratique a été interdite par la plupart des gouvernements.

ENCADRÉ 3

LE CAS DE L'OR

L'or peut être facile à exploiter, en particulier lorsqu'il est se trouve sous forme de pépites près de la surface du sol ou dans le lit de rivières asséchées (or alluvionnaire). L'or existe aussi dans la roche sous forme de flocons (« or natif »). Dans ce cas, il faut extraire de grandes quantités de roches à l'aide de pelles mécaniques, comme dans les mines à ciel ouvert qui équivalent à d'immenses trous. Il faut ensuite séparer le métal précieux de la roche. Pour cela, on emploie parfois des produits chimiques toxiques, notamment le cyanure. Ces produits sont rejetés dans la nature en même temps que les eaux usées dont on se sert en quantités massives pour départager le métal de la terre ou de la roche.

Lorsqu'il est situé très profondément dans la terre, l'or est exploité dans des mines souterraines formées de galeries. Ces mines coûtent plus cher à exploiter car il faut de l'équipement plus perfectionné. Par contre, elles ont un impact environnemental relativement moindre que les mines à ciel ouvert. Malheureusement, la majorité des projets miniers dans le secteur de l'or sont des mines à ciel ouvert.



Saviez-vous que...

Les plus grands consommateurs de minéraux sont situés en Europe, aux États-Unis, au Japon et en Chine. La croissance accélérée de l'économie chinoise est forte, de l'ordre de 9 ou 10 % par année, du jamais vu. À l'heure actuelle, la Chine représente 26 % de la consommation mondiale d'acier. Elle est aussi la plus grande consommatrice mondiale de charbon et de plomb. On prévoit que d'ici à 2020, elle consommera le cinquième de la production mondiale de cuivre.

Saviez-vous que...

Malgré l'intense extraction de minerais dans les mines du monde entier, une grande partie des minerais est recyclée. Par exemple, 85 % du cuivre qui a été extrait par le passé serait encore utilisé. Un autre exemple : l'or est un métal qui ne s'altère pas, encore qu'il s'use facilement. Une partie de l'or utilisé à l'époque des pharaons égyptiens serait encore en circulation aujourd'hui. Le plomb, le nickel et l'aluminium se recyclent aussi.

III- Les minéraux rares

Certains minéraux sont rares et possèdent des caractéristiques qui les rendent parfois plus difficiles à exploiter.

C'est le cas par exemple de l'**uranium**, un minéral radioactif rare et dangereux. Il est très recherché comme combustible pour la production d'électricité dans les centrales nucléaires (en Ontario, par exemple) mais aussi pour la fabrication d'armes nucléaires (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, etc.). Un commerce dangereux a vu le jour après la Deuxième Guerre mondiale. Sortis grands vainqueurs de cette terrible aventure, les Soviétiques et les Américains sont ensuite devenus les protagonistes de ce qu'on a appelé la « Guerre froide ». Afin de se positionner comme la plus grande puissance mondiale, les États-Unis et l'URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques, dont la Russie) se sont équipés massivement en armes nucléaires. L'uranium servant à la fabrication de ces armes provenait entre autres de pays en développement tels que le Niger et la République Démocratique du Congo.

D'autres minerais sont particulièrement concentrés dans des régions bien délimitées de la planète. Par exemple, la Chine produit 86 % de l'antimoine et 90 % du tungstène. L'antimoine est utilisé en médecine et comme matériau protégeant du feu. Le tungstène sert comme filament dans les ampoules électriques mais il entre aussi dans la fabrication de munitions. L'Afrique du Sud produit à elle seule 78 % du platine, un métal rare (précieux) utilisé dans la lutte contre le cancer mais aussi pour les bijoux et pour l'électronique.



Un défi: Parmi les six mots suivants, quatre sont des noms de minéraux. Trouvez lesquels!

Bismuth, Delphinium, Jabiru, Molybdène, Vanadium et Zirconium. Indice: les deux intrus ont les noms d'une plante et d'un oiseau.

L'un des quatre minéraux est utilisé pour la céramique. De quel minéral s'agit-il ?



Exercice 7: les exportateurs de minerais bruts

Les exportations minières sous forme de minéral non transformé représentent parfois plus du tiers des exportations totales de certains pays en développement. Trouvez-en trois en prenant soin de bien vérifier l'exactitude de vos informations.



Fiche 2

Le commerce mondial du bois

I- Les différentes essences de bois destinées au commerce

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO: Food and Agriculture Organization), près de la moitié des forêts du monde peut être rentablement exploitée pour le commerce du bois. L'autre moitié est soit inaccessible, soit protégée, soit considérée comme ayant peu de valeur économique.

La forêt boréale est largement exploitée par les entreprises canadiennes, états-uniennes, norvégiennes, suédoises, finlandaises et russes. Boisée sur le tiers de sa superficie, l'Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) compte pour 17 % des superficies forestières mondiales. Elle assure pourtant 40 % des approvisionnements mondiaux en bois.

Le nombre d'essences est beaucoup plus élevé dans les forêts tropicales. Certaines essences rares sont exploitées et exportées dans les pays industrialisés pour être utilisées dans l'industrie du meuble comme bois précieux. Dans la plupart des pays en développement, l'exploitation des forêts tropicales se fait de manière hyper sélective. Au lieu d'abattre des arbres en grand nombre pour en faire du bois industriel, les entreprises forestières se concentrent sur une trentaine d'essences très en demande sur le marché international. En effet, cette exploitation cible les essences les plus rares et les plus précieuses. Par exemple, au Gabon, petit pays d'Afrique centrale, deux essences représentent 65 % des volumes exploités et exportés de bois : l'okoumé et l'ozigo.

Les essences précieuses les plus exploitées sont :

- **L'acajou**: arbre au bois rose - rouge poussant en Amérique du Sud et en Afrique. Son bois est utilisé pour fabriquer des meubles et des décors.
- **L'amarante**: arbre d'Amérique latine (Guyane) apparenté à l'acajou dont le bois violet est utilisé pour fabriquer des meubles et des décors.
- **L'amourette**: arbre d'Amérique du Sud (Guyane et Suriname) dont l'écorce ressemble à une peau de serpent. Il est utilisé pour les instruments de musique (archets de violons), pour les manches de couteaux et les stylos.
- **L'ébénier**: arbre pouvant atteindre la hauteur d'un chêne et poussant principalement en Afrique équatoriale. Son bois noir, appelé ébène, est utilisé pour fabriquer des meubles de luxe.
- **Le teck**: arbre originaire d'Asie (Inde, Malaisie, Thaïlande, Laos), dont le bois, très massif, est reconnu pour ne pas pourrir. Un fût de teck est tellement lourd qu'il coule au lieu de flotter comme tous les autres arbres. Son bois est utilisé dans la fabrication de bateaux et de meubles de jardin, sans oublier les patios.

Dans nos pays, les bois de ces arbres coûtent très cher. Un cas particulier est l'**hévéa**, grand arbre surtout recherché pour sa sève, un ingrédient essentiel du caoutchouc naturel. Cet arbre est répandu dans toute la zone tropicale, mais la production de caoutchouc provient surtout des plantations industrielles de pays d'Asie tels que la Thaïlande, l'Indonésie et la Malaisie. Anciennement, les principaux producteurs étaient le Brésil et certains pays africains. L'industrie chimique des pays industrialisés a mis au point un produit synthétique de substitution qui n'a pas fait du bien aux producteurs de caoutchouc naturel.

Force est de conclure que les essences d'arbres tropicaux les plus recherchées sont destinées à l'ébénisterie de luxe. Les pays en développement produisent aussi du bois pour divers autres usages : construction, etc. Des pays comme le Brésil, l'Indonésie et la Malaisie en sont de grands producteurs. Ils peuvent l'exporter tel quel ou le transformer sur place pour en faire de la pâte à papier, qui sera exportée vers les pays industrialisés.

II- Exploitation forestière et « mal-développement »

Le problème identifié plus haut à propos de l'attribution des permis d'exploitation minière dans les pays en développement se répercute dans le domaine forestier. Les sociétés qui exploitent les forêts du Sud sont souvent des entreprises étrangères, même si l'exploitation des forêts demande moins de capitaux que celle des ressources minières. Mais il faut tout de même avoir les moyens de tracer des chemins forestiers et disposer de machinerie pour la coupe et de camions lourds (grumiers) pour l'évacuation de grumes (troncs) de 15 ou 20 m de longueur vers des installations portuaires. Il suffit parfois à ces entrepreneurs de soudoyer les autorités compétentes pour obtenir des droits de coupe valables pour 10, 20 ou même 30 ans. Comme la surveillance en forêt est faible ou que les contrôleurs forestiers, peu nombreux, sont parfois corruptibles, les réglementations existantes sont appliquées assez aléatoirement. Par exemple, une société peut parfois se permettre de faire des prélèvements dans des zones qui se trouvent à la périphérie de celle pour laquelle elle détient un permis légal d'exploitation.

Le bois est coupé dans des pays en développement pour être transformé la plupart du temps dans les pays industrialisés. Ainsi, même si des pays comme l'Inde, le Brésil, la République Démocratique du Congo ou le Nigeria sont parmi les dix plus grands producteurs de bois rond, aucun ne figure au palmarès des producteurs de bois transformé. La matière première est mise à l'état brut dans des cargos et débarquée dans des ports européens – à La Rochelle en France, par exemple – où elle est vendue à des entreprises qui fabriquent, par exemple, des meubles de luxe.

➔ Définitions. Bois rond et bois transformé

Selon la FAO (Food and Agriculture Organization), le bois rond est le « bois dans son état naturel après abattage, avec ou sans écorce ; il peut être rond, fendu, grossièrement équarri, etc. ». Le bois transformé est un bois rond qui a été découpé et travaillé : planches, pâte à papier, mobilier, etc.

ENCADRÉ 4

CHICO MENDES (1944-1998)

Né au Brésil en 1944, Chico Mendes a grandi dans une famille de récolteurs de latex ou, comme on dit là-bas, de *seringueiros*. On pratique la récolte artisanale du latex en Amazonie depuis des générations. La sève que l'on extrait de l'hévéa sert à faire des produits tels que des pneus, de la gomme et même les Tupperware. La récolte du latex est l'une des façons d'exploiter les ressources amazoniennes sans nuire à l'écosystème. Mendes marcha sur les traces de son père en devenant un *seringueiro*. Il fut bientôt confronté aux intérêts des entrepreneurs agricoles qui saccageaient l'Amazonie et privaient les *seringueiros* de leur gagne-pain. Lui qui préconisait une exploitation durable de la forêt et incitait ses compatriotes à protester de manière non violente contre le pillage de celle-ci fut néanmoins emprisonné, condamné à une amende et menacé. Mais cela ne le fit pas reculer. Son engagement héroïque lui valut d'être assassiné. Cet événement tragique suscita une profonde indignation dans tout le pays et même à l'échelle internationale. Chico Mendes est devenu le symbole de la lutte ouvrière pour la préservation de la forêt amazonienne et de ses ressources naturelles face aux grands propriétaires terriens.

? Saviez-vous que...

Mis à part les États-Unis, les plus grands producteurs mondiaux de contreplaqué, nos fameuses feuilles de *plywood*, sont des pays en développement asiatiques : Chine, Indonésie et Malaisie. Le Canada n'arrive qu'au 7^e rang avec 4 % de la production mondiale.

Saviez-vous que...

Quarante p. cent de la superficie de la forêt de l'énorme bassin du fleuve Congo – qui, encore récemment, s'appelait Zaïre – est louée à des entreprises, la plupart étrangères, pour y exploiter le bois.

III- La déforestation et ses causes

De 1850 à 1980, plus de 15 % des forêts mondiales furent défrichées. De 1980 à 1990, on a coupé près de 15,5 millions d'hectares (ha) de forêt chaque année, et de 1990 à 1995, 13,7 millions ha, ce qui fait que près de 200 millions d'hectares ont disparu en 15 ans. Cela correspond à peu près à la superficie du Mexique ou à celle du Québec plus Terre Neuve (y compris le Labrador). Entre 1995 et 2005, le couvert forestier s'est rétréci de 3 %, ce qui représente une perte de 0,2 % par an, malgré les efforts de reboisement.

Dans certains pays d'Amérique latine, du continent africain ou du sud-est asiatique, la forêt recule à un rythme inquiétant. Globalement, l'agriculture est responsable de 90 % de la disparition des surfaces forestières. On impute aux entreprises d'exploitation forestière 10 % des surfaces qui sont déboisées.

En ce qui concerne la déforestation d'origine agricole, il faut faire une distinction. D'une part, les paysans défrichent la forêt pour cultiver. Ils pratiquent, par exemple, l'agriculture sur brûlis. On laisse sécher les plantes fauchées et les arbres et arbustes abattus, puis on y met le feu, la cendre agissant comme fertilisant. On cultive entre les souches et les gros troncs d'arbres non consommés qui jonchent le sol. Cette méthode agricole est fort ancienne. On continue de la pratiquer. Au départ, les résultats agricoles sont excellents, mais ils déclinent rapidement. On procède alors à d'autres défrichages. Quant à elles, les grandes entreprises agricoles font défricher de grandes étendues en recourant à des sociétés forestières beaucoup mieux outillées que les paysans équipés de haches et d'allumettes. Elles empochent les revenus du bois défriché et livrent les étendues nouvellement déboisées à la monoculture : café, cacao, etc., à moins qu'elles ne les transforment en vastes pâturages pour leurs troupeaux.

On attribue le tiers environ de la déforestation d'origine agricole aux grandes entreprises agricoles et les deux tiers à des millions de petits paysans. La grande majorité de la population des pays en développement vit de l'agriculture, contrairement à ce qui se passe dans les pays industrialisés. Les motivations des paysans et celles des entrepreneurs agricoles peuvent difficilement être mises sur le même pied : les uns cherchent à nourrir leurs familles ; les autres rêvent de faire encore plus d'argent. On ne saurait lancer la pierre aux premiers. Il appartient aux pays concernés d'encourager les paysans à se tourner vers une agriculture moins dévoreuse de forêt. Dans un pays comme le Brésil, la grande entreprise agricole fait autant de dommage aux forêts que la petite agriculture paysanne.

S'agissant maintenant des 10 % de déforestation imputables à l'industrie forestière, cette proportion peut sembler

faible. Mais il faut savoir que cette industrie encourage indirectement la déforestation agricole en ouvrant des pistes conduisant aux massifs forestiers qui seront utilisées par les paysans ou la grande entreprise agricole en quête de nouveaux espaces pour leurs plantations ou leurs troupeaux. En ce qui concerne la forêt boréale, où les possibilités d'agriculture sont pour ainsi dire nulles à cause de la froideur du climat, c'est, bien entendu, l'industrie forestière qui est la grande responsable de la déforestation. L'un des meilleurs exemples que l'on puisse citer est l'industrie papetière qu'on a accusée de procéder à des « coupes à blanc » dans diverses régions du Canada : Alberta, Ontario, Québec... Certains pays en développement se sont aussi lancés dans les pâtes et papier, dont le Brésil et l'Indonésie.

Selon la FAO, les dix pays où le recul du couvert forestier a été le plus marqué entre 2000 et 2005 sont les suivants :

Pays	Superficie perdue (en milliers d'hectares)
Brésil (forêt amazonienne)	15 500
Indonésie	9 500
Soudan	3 000
Myanmar	2 330
Zambie	2 275
Tanzanie	2 050
Nigeria	2 050
Rép. Dém. du Congo	1 600
Zimbabwe	1 565
Venezuela	1 450
Total	41 100

Haïti offre l'exemple désolant d'un pays où la forêt a presque disparu. L'agriculture paysanne, la grande pauvreté des populations rurales et la production par ces dernières de charbon de bois destiné à la vente sont les principales causes de cette situation.

Selon la FAO, les dix pays qui ont reboisé les plus grandes étendues entre 2000 et 2005 :

Pays	Superficie gagnée (en milliers d'hectares)
Chine	20 300
Espagne	1 480
Vietnam	1 200
Etats-Unis	830
Italie	530
Chili	285
Cuba	280
Bulgarie	250
France	205
Portugal	200
Total	25 520

Le reboisement est une bonne chose, mais il faut admettre que les forêts de remplacement ne sont généralement pas aussi riches et variées du point de vue de la végétation que les forêts d'origine, qui sont le fruit de processus naturels séculaires.

On constate que ce sont surtout les pays en développement qui perdent des zones forestières et que les efforts de reboisement se font surtout sentir dans les pays industrialisés. Alors que des pays industrialisés arrivent à freiner le recul de leur couvert forestier, les pays en développement voient le leur s'étioler. Selon un rapport de la FAO datant de 2005, le recul mondial des forêts est inquiétant, mais la tendance se ralentit depuis l'an 2000 du fait de l'augmentation du couvert forestier en Europe et en Chine, grâce à des programmes de reboisement et grâce à la progression naturelle de certaines forêts, qui reprennent du terrain sur les terres agricoles abandonnées ou, comme au Canada, sur des terres anciennement déboisées où la végétation peut se régénérer naturellement.

En Amérique du Nord, la coupe forestière est forte sans, dit-on, que le couvert forestier ne recule. Cela s'explique en partie par les politiques de reboisement entreprises au Canada et surtout aux États-Unis. Mais une forêt reboisée ou régénérée naturellement n'a jamais la même valeur économique que la forêt primitive. En effet, les espèces replantées sont peu diversifiées et celles qui repoussent représentent peu pour l'exploitation forestière.

Il est clair que le reboisement n'est pas un antidote contre l'exploitation abusive des forêts. Cela est moins vrai encore dans les pays en développement, où une politique de l'État en la matière serait plus difficile à appliquer. Il est bon de reboiser, mais il est encore mieux d'exploiter la forêt de manière rationnelle et contrôlée.

? Saviez-vous que...

Les forêts naturelles d'Indochine, de Thaïlande, du Cambodge, du Vietnam, du Laos et du Myanmar (ex-Birmanie) ont quasiment disparu sous la pression de l'exploitation forestière, de l'agriculture sur brûlis et des prélèvements pour le bois de chauffe. Pour celles d'Indonésie et de Malaisie, la destruction continue! Or l'Indonésie possède près de 80% des dernières forêts tropicales primaires d'Asie du Sud-Est. Ces forêts abritent, entre autres, une essence d'arbre très en demande connue sous le nom de *yellow balau*. Son exploitation a pris l'allure d'un véritable carnage.

Saviez-vous que...

En Afrique et en Amérique latine, la forêt tropicale a reculé au rythme de 4 millions d'hectares par an entre 1990 et 2000. Au rythme où cette forêt recule, elle aura disparu dans une centaine d'années.

Saviez-vous que...

Les routes d'accès vers les sites miniers ainsi que le déboisement pour ouvrir une mine comptent pour 1% de la déforestation au niveau mondial.

IV- Témoignages d'ONG préoccupées par l'économie forestière

Les Amis de la Terre proposent une consommation responsable du bois afin de limiter la coupe excessive de bois précieux tropicaux dans le monde. En effet, cette ONG recommande d'utiliser avant tout des essences d'arbres poussant sous nos latitudes pour nos projets de menuiserie, de construction ou d'ébénisterie.

En avril 2007, l'association internationale **Greenpeace** – fondée, dit-on, à Vancouver en 1971 – a publié un rapport alarmant sur les risques de disparition d'une espèce de bois précieux appelé le merbau (voir la photo ci-contre). Le rapport, intitulé *Merbau's last land*, nous informe sur les risques de disparition de cette essence tropicale qui, autrefois, poussait en Asie et en Afrique, mais qu'on ne retrouve aujourd'hui qu'en Nouvelle Guinée. Au rythme actuel d'exploitation, on craint la disparition de cet arbre d'ici à 35 ans. Comme bien d'autres bois précieux, le merbau est utilisé dans la construction et pour la confection de planchers luxueux. Greenpeace demande que les pays imposent un contrôle sur le commerce du merbau et luttent contre son exploitation illégale. Elle demande aussi le gel de l'octroi de toute concession d'exploitation forestière impliquant la coupe du merbau.

Oxfam-Québec participe à l'exécution d'un projet binational de réhabilitation du bassin versant du fleuve Artibonite, situé entre Haïti et la République dominicaine. Les parties haute et moyenne de ce bassin versant se dégradent de manière inquiétante, notamment à cause de pratiques non durables d'utilisation des terres et de la coupe de bois incontrôlée. Les conditions de pauvreté extrêmes le long de la frontière ont, en effet, des répercussions directes sur l'environnement. Des projets de démonstration de pratiques agroforestières et de conservation des sols seront ainsi entrepris. Un des objectifs est de mettre en terre pas moins de 200 000 arbres fruitiers et forestiers. Parmi les résultats attendus de ce projet figurent l'augmentation du couvert forestier et une meilleure conservation de la biodiversité, ainsi qu'une disponibilité accrue de biens de subsistance (dont le bois de chauffage) et de biens de consommation (dont le bois d'œuvre) pour les populations locales.

***Au rythme actuel
d'exploitation,
on craint
la disparition
du merbau
d'ici à 35 ans.***



Des grumes de merbau en attente d'embarquement en Nouvelle-Guinée.



Fiche 3

L'emprise de l'économie mondiale

I- Un secteur peu générateur d'emploi dans les pays en développement

Les pays qui détiennent les ressources minières et forestières ne sont pas toujours, ni même souvent, ceux où ces ressources sont transformées. Celles-ci sont surtout exploitées en fonction des besoins des pays industrialisés.

Aujourd'hui comme hier, ce sont le plus souvent des entreprises privées provenant des pays industrialisés qui extraient et exportent les ressources sans donner l'occasion aux pays en développement de les transformer.

ENCADRÉ 5

POURQUOI IL EST TRÈS AVANTAGEUX DE TRANSFORMER LES RESSOURCES CHEZ SOI

Lorsqu'une société minière étrangère extrait du minerai dans le Sud, elle paie des salaires à ses employés locaux, elle fait tourner un peu plus l'économie locale (agriculture, camionnage, etc.) et elle procure des revenus au gouvernement en payant des royalties ou des taxes à l'exportation. Mais tout cela ne représente qu'une partie des revenus générés par cette société. Le reste est capté par l'entreprise elle-même, ses dirigeants, son personnel expatrié sur place, son siège social, ses actionnaires, sans oublier le gouvernement du pays industrialisé où est installé son siège social (impôts).

Le prix de revient du minerai brut est, disons, de 40 \$ la tonne dans un pays en développement donné. Arrivé dans un port d'Europe, d'Amérique du Nord ou du Japon, la tonne vaut 55 \$ (coûts d'embarquement, de transport et de débarquement). Le minerai doit être concentré et purifié. Cela demande de la machinerie, de l'énergie et du travail. C'est un premier stade de valeur ajoutée (transformation). Une tonne de minerai concentré vaut, disons, 80 \$ la tonne. À partir du minerai concentré, on obtient en usine, en l'occurrence dans une fonderie, un produit « semi-fini » : du métal. La tonne de métal vaut évidemment plus que le minerai concentré. Il a fallu appliquer à ce dernier du travail, de la technologie et beaucoup d'énergie. C'est un deuxième stade de valeur ajoutée. Le métal vaut, supposons, 125 \$ la tonne. Le métal est ensuite transformé, par exemple en pièces de motocyclette, d'automobile ou d'avion. Il y faut encore une fois de la machinerie, de l'énergie et du travail. C'est un troisième stade de valeur ajoutée. La valeur marchande d'une tonne de pièces vaut au moins le double de celle de la tonne de métal. Enfin, ces pièces et bien d'autres pièces faites d'autres métaux, etc., entrent dans la fabrication de motocyclettes, d'automobiles ou d'avions. C'est un quatrième et dernier stade de valeur ajoutée. La valeur

des produits finis est incomparablement supérieure à celle du minerai brut. C'est que diverses spécialisations ont fait leur part : concepteurs, dessinateurs, plusieurs types d'ingénieurs, techniciens, ouvriers spécialisés, sans parler de tout le personnel de soutien : administrateurs et comptables, informaticiens, transporteurs, gestionnaires de stocks, préposés à l'entretien des lieux de travail, etc. C'est pourquoi le minerai extrait dans le Sud ne compte que pour une petite fraction de la valeur des produits finis.

Prenons le cas de l'avion Airbus A-380, le plus gros avion commercial du monde. Toutes les pièces sont fabriquées en Europe et l'assemblage se fait en France. Il a même fallu élargir des routes existantes pour que certaines pièces soient acheminées vers l'usine d'assemblage à Toulouse, d'où une création d'emplois indirecte. Un seul de ces avions coûte plus de 200 millions de dollars. Les pays européens ont investi plus de 10 milliards de dollars dans cette aventure. Il reste à vendre suffisamment d'appareils de ce type pour rentabiliser toute l'opération.

De manière générale, les diverses étapes de la transformation industrielle des matières premières créent énormément d'emplois et beaucoup de richesse dans les pays où elles se déroulent. On ne les retrouve pas dans la plupart des pays dits « en développement ». Voilà ce qui leur manque pour qu'ils s'engagent réellement sur la voie du développement économique. La Corée du Sud a pu faire le saut et la Chine est en voie d'industrialisation.

Il faut rappeler aussi que tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement à la mise à marché d'un produit fini payent des impôts à l'État ; les entreprises elles-mêmes paient des taxes et des impôts aux gouvernements. Pour garnir leurs coffres, les gouvernements du Sud se rabattent avant tout sur les taxes à l'exportation – ce qui n'est pas l'idéal – et sur les taxes à l'importation. En général, ils manquent cruellement de moyens financiers.

Les raisons de cette situation ont été expliquées plus haut. Selon la division internationale du travail entre pays industrialisés et pays dits en développement en vigueur depuis plusieurs décennies, il appartient à certains pays de fournir des matières premières à bon marché et à d'autres pays de combiner celles-ci pour en faire des produits finis vendus à bon prix partout dans le monde.

Un exemple : les cinq plus grands producteurs mondiaux d'aluminium sont la Chine, la Russie, le Canada, les États-Unis et l'Australie, avec plus de 60% de la production mondiale. L'aluminium résulte d'une transformation de la bauxite. Or, quatre des cinq plus grands fournisseurs de bauxite sont des pays en développement : la Guinée, la Chine, le Brésil et la Jamaïque. La Chine mise à part, ces pays ne bénéficient d'aucun des avantages liés à la transformation de la bauxite sur leur territoire, au nombre desquels on peut retenir la création d'emplois bien rémunérés et des rentrées fiscales pour l'État.

Pareille situation découle directement de l'époque coloniale, ce qui fait que celle-ci n'est donc pas tout à fait révolue. Elle est d'autant plus grave que les emplois créés dans les secteurs des mines et des forêts dépassent rarement 3% de la population en âge de travailler. C'est vrai dans les pays en développement aussi bien qu'au Canada.

? Saviez-vous que...

Pourtant assez pauvre en ressources naturelles, le Japon a fait fortune en important des millions de tonnes de matières premières, en les transformant chez lui (valeur ajoutée) et finalement en inondant le marché international, en particulier l'Europe et l'Amérique du Nord, de produits finis de qualité. La plupart des pays où le Japon a trouvé les matières premières dont il avait besoin sont, quant à eux, restés des « pays en développement », autrement dit des pays pauvres.

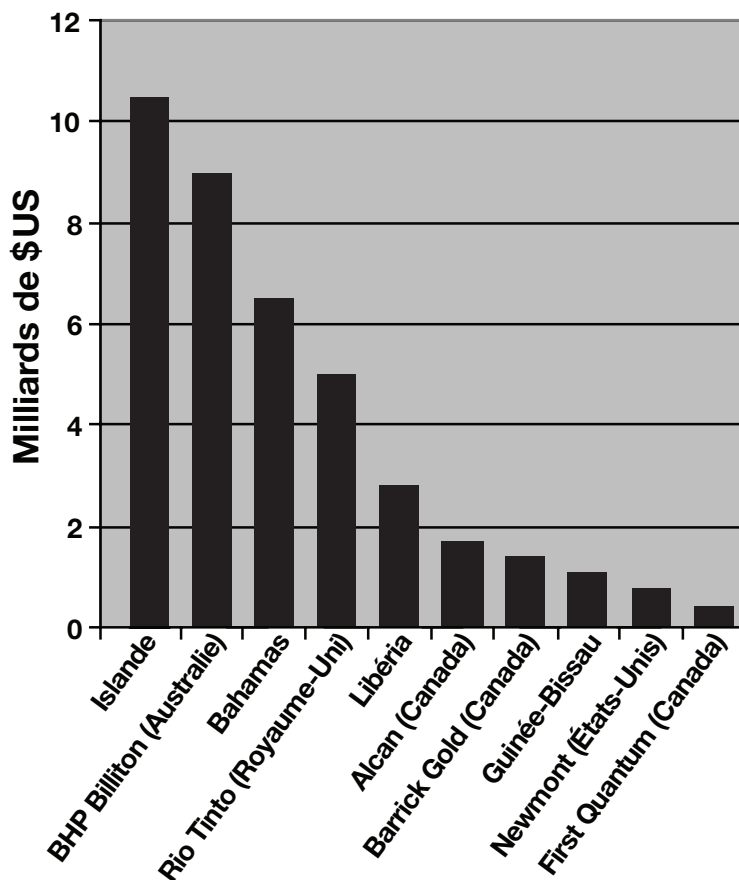
II- La puissance des sociétés multinationales

Pour être compétitives et pour conserver leurs actionnaires, les grandes entreprises doivent générer des profits rapidement, ce qui se fait souvent au détriment du bien-être des populations et de l'environnement.

Comme le montre le tableau ci-contre, certaines entreprises minières génèrent des profits annuels énormes, supérieurs ou équivalant au produit intérieur brut de certains pays.

Le **produit intérieur brut** (PIB), c'est une mesure de la richesse créée dans un pays durant une année. Il se calcule en dollars américains. En comparant les PIB de différents pays, on a une idée de la taille de leurs économies nationales respectives et donc de la « puissance économique » de chacun. Le PIB des États-Unis équivaut à plus de 12 000 milliards de dollars. C'est pourquoi on dit de ce pays qu'il est « une grande puissance ». En tant que « puissance moyenne », le Canada a un PIB de quelque 1 000 milliards de dollars. Le PIB de la Guinée-Bissau, un petit pays de l'Afrique de l'Ouest, n'arrive même pas à deux milliards (voir le graphique ci-contre). Dire que ce pays est une « petite puissance », c'est déjà trop. La notion de « puissance » vaut surtout pour les pays – ou encore les entreprises – qui disposent de cette caractéristique.

Profits annuel/ PIB (Milliards de \$US)



Sources : État du Monde 2007 et <http://finance.google.com/finance>, 2007.

La puissance économique rejaillit aussi sur les plans politique et militaire.

Incidemment, le PIB n'est pas un très bon indicateur du niveau de vie et de la situation sociale des habitants d'un pays. C'est pourquoi les Nations Unies ont proposé en 1990 un autre indice de mesure, l'indice de développement humain (I.D.H.). Cet indice comparatif varie entre les valeurs de 0 (exécrable) et de 1 (excellent). Le classement des pays est établi selon une formule qui tient compte à la fois du PIB (exprimé par habitant), du niveau moyen d'instruction et de l'espérance moyenne de vie de la population.

? Saviez-vous que...

Les 40 compagnies minières les plus importantes du monde ont plus que doublé leurs bénéfices nets entre les années 2003 et 2004, passant de 13 milliards en 2003 à 28 milliards de dollars américains en 2004.

Plus de 60% de toutes les entreprises minières au monde sont enregistrées au Canada.

ENCADRÉ 6

LE CANADA, LEADER MONDIAL DU SECTEUR MINIER

Grand pays minier, le Canada est le chef de file de l'industrie minière mondiale. **Plus de 60% de toutes les entreprises minières au monde sont enregistrées au Canada.** Selon Mines Alert, les minières canadiennes arrivent au premier rang mondial pour la production de zinc, uranium, nickel et potasse. Elles se classent au deuxième rang pour ce qui est du soufre, de l'amiante, de la bauxite et du cadmium, au troisième rang pour ce qui est du cuivre et du platine, au quatrième pour l'or et au cinquième pour le plomb. **Elles ont des intérêts dans 8 300 concessions minières, dont 3 400 sont dispersées dans plus de 100 pays.** Le tiers de celles-ci se trouvent dans les Caraïbes et en Amérique latine. En 1998, les minières canadiennes ont mobilisé au Canada et ailleurs dans le monde pas moins de 4,5 milliards de dollars américains pour leurs opérations. **Cela représentait 51% des capitaux canalisés par le secteur minier mondial.** Le Canada constitue un havre en quelque sorte pour bien des sociétés minières, qui y trouvent plus facilement qu'ailleurs du capital de risque, notamment pour la prospection, une composante très aléatoire du secteur minier. Souvent, les activités de prospection ne donnent aucun résultat qui vaille. Le fait que tant de sociétés minières aient pignon sur rue au Canada donne au gouvernement la possibilité, ou peut-être le devoir, de réglementer un tant soit peu ce secteur...

III- La mondialisation néolibérale et les ressources naturelles

La mondialisation néolibérale est un phénomène économique qui a débuté dans les années 1980. En facilitant le transfert instantané de l'information d'un bout à l'autre de la planète, les technologies de l'information (informatique, connectique, télécommunications et Internet) ont joué un grand rôle dans la mise en place d'un marché mondial des biens, des services et des capitaux. L'autre facteur clé a été l'effondrement du bloc communiste et l'intégration complète des pays qui en faisaient partie, à commencer par la Russie, à l'économie mondiale. Il est devenu possible de gérer une entreprise dont les activités se déroulent un peu partout sur la planète. Ces méga entreprises existent de nos jours en grand nombre. Plusieurs d'entre elles sont des sociétés minières ou forestières. Elles pèsent plus lourd que bien des pays en développement, d'autant plus qu'elles bénéficient généralement du soutien politique du pays industrialisé où se

trouve leur siège social et une bonne part de leurs actionnaires. D'où une perte de contrôle des États sur leurs économies nationales.

L'essor considérable des très grandes entreprises depuis une vingtaine d'années a été accompagné de la vague idéologique du néolibéralisme, une théorie économique qui prône deux choses : le retrait de l'État dans tous les secteurs d'activité, qui peuvent être repris par les milieux d'affaires ; et la liberté de faire des affaires n'importe où dans le monde. Appliquée aux pays en développement, les trois ingrédients de la recette miracle du développement étaient les suivants :

- démantèlement des entreprises d'État ;
- privatisation du secteur des ressources naturelles ;
- modification des lois nationales afin de faciliter les investissements étrangers.

Des pays du Sud trop endettés – les dettes contractées par leurs gouvernements auprès d’institutions financières privées du Nord ou d’institutions financières internationales telles que la Banque mondiale avaient atteint des proportions insupportables dans les années 1980 – ont été poussés par le Fonds monétaire international à liquider la plupart de leurs sociétés publiques, autrement dit à les vendre à tout acheteur potentiel. Parmi ces sociétés, il y avait des complexes miniers et des entreprises paragonnementales d’exploitation forestière. Le plus souvent, ce sont des investisseurs étrangers qui ont mis la main sur ces actifs. De véritables aubaines ! Il suffisait parfois en plus du montant officiel de l’achat de glisser une enveloppe scellée destinée à tel ou tel dirigeant politique. **La mondialisation néolibérale a donc concouru à faciliter la mainmise du Nord sur les ressources naturelles du Sud.**

? Saviez-vous que...

Les pays en développement sont encore fortement endettés : leur dette combinée atteint actuellement les 2 100 milliards de dollars américains. Compte tenu des intérêts à payer, il y a plus d’argent qui quitte ces pays pour assurer le service de la dette publique nationale qu’il n’y en a pour investir dans le développement.

Saviez-vous que...

En 1999, un rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) indiquait que, depuis 1980, 20% des habitants les plus riches du monde ont vu leur part du revenu mondial passer de 70 à 85%, pendant que les 20% les plus pauvres voyaient leur part du revenu mondial baisser de 2,3 à 1,4%. Les nantis de la planète s’enrichissent donc pendant que les plus pauvres s’appauvrissent toujours davantage, ce qui accentue des inégalités déjà importantes. Entre 1960 et 1970, la part des pays en développement dans le commerce mondial est passée de 21,5% à 17,5% des échanges.

ENCADRÉ 7

LES DEUX COLONNES DU TEMPLE FINANCIER INTERNATIONAL : LA DÉMOCRATIE DES GROS SOUS

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) sont des « organisations internationales » qui rassemblent les gouvernements du monde entier. En théorie, leur but est de faire en sorte que l’économie mondiale profite à tous. Le FMI prête de l’argent aux pays ayant de la difficulté à rembourser leurs dettes. La Banque mondiale finance des projets de développement dans les pays les plus pauvres pour que ceux-ci puissent s’intégrer de manière plus profitable à l’économie mondiale. Ces organisations ont pourtant été remises en cause. D’une part, pour obtenir des capitaux de ces institutions (particulièrement du FMI), il faut répondre à certaines exigences. Par exemple, une plus grande marge de manœuvre pour les investisseurs étrangers, ce qui revient à accepter une dilution de la souveraineté nationale. D’autre part, la situation des pays les plus pauvres ne s’est pas améliorée malgré les multiples interventions de ces organisations internationales. L’une des raisons de cet échec est que les décisions ne sont pas prises tout à fait démocratiquement. Au sein du FMI, par exemple, le poids des votes des pays membres dépend de leur contribution financière au fonds à partir duquel des prêts sont consentis. Plus un pays est riche, plus il a de votes au conseil d’administration. Par exemple, les États-Unis disposent de près de 20% des voix lorsqu’une décision doit être prise au sein du FMI. Lorsque les pays industrialisés votent du même côté, les pays en développement ne peuvent pas influencer des décisions qui peuvent être contraires à leurs intérêts. Une réforme de ces institutions est donc nécessaire, comme le demande la Déclaration du Québec *Responsables aussi du monde*, un texte élaboré lors des États généraux de la coopération et de la solidarité internationales, organisés par l’AQOCI en novembre 2006 (ce texte est situé en annexe de la trousse).

IV- Témoignages d'ONG préoccupées par la mondialisation

Des ONG sont directement préoccupées par la pauvreté chronique des pays en développement et en particulier par le poids de leur dette. Nous vous invitons à visiter les sites Internet suivants :

- **Forum social mondial** : http://www.forumsocialmundial.org.br/index.php?cd_language=3
- **Jubilée 2000**, un mouvement international présent dans plus de 40 pays, qui a appelé à un nouveau départ sans dettes, pour plus d'un milliard d'individus, à la veille du millénaire: <http://www.jubileeresearch.org/jubilee2000/francais/introduction.html>

Le **Comité pour la justice sociale** (*Social Justice Committee*, Montréal) offre une série d'ateliers populaires sur des thèmes tels que la dette, le commerce et le Tiers Monde (pays en développement), et l'exploitation minière en Amérique centrale. Animés par des intervenants expérimentés, ces ateliers fournissent une excellente occasion d'apprendre et de discuter de ces questions cruciales. Ils sont conçus pour des groupes de 15 à 40 personnes. L'atelier sur l'exploitation minière, intitulé *The Cost of Guatemalan Gold* (« Le prix de l'or guatémaltèque ») a été présenté plus de 20 fois en 2006.

En 2002, **Oxfam-Québec** prenait part à la campagne d'Oxfam international *Pour un commerce équitable* qui vise à changer les règles du commerce international, défavorables aux pays en développement. Le point culminant de la campagne a été la remise de la pétition *le Grand Vacarme* – que plus de 18 millions de personnes ont signé dans le monde entier, dont près de 30 000 provenant du Québec – lors de la rencontre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) qui s'est déroulée à Hong Kong en décembre 2005. Même si l'issue de la rencontre n'a pas fait en sorte que les pays industrialisés donnent raison aux revendications des pays en développement, la clameur du *Grand Vacarme* a donné aux pays en développement le souffle nécessaire pour se serrer les coudes et former une alliance sans précédent regroupant 110 pays qui ont fait le vœu de défendre ensemble leurs intérêts communs. L'ampleur de la mobilisation mondiale en faveur d'un commerce plus juste a alors pris tout son sens.

Le **CLUB 2/3, Oxfam-Québec** offre aux écoles secondaires et regroupements jeunesse un atelier éducatif intitulé *Les effets néfastes de la mondialisation économique*.

La mondialisation néolibérale a donc concouru à faciliter la mainmise du Nord sur les ressources naturelles du Sud.



Fiche 4

Exploitation des ressources naturelles et criminalité

Il arrive, lorsqu'un pays en développement est en proie à une guerre civile et que son gouvernement perd le contrôle de la situation, que l'exploitation des ressources naturelles tombe dans des mains criminelles. De telles situations se sont présentées par exemple en Afrique. On assiste alors à un véritable pillage des ressources naturelles.

I- Les diamants du sang

Selon Amnesty internationale, le commerce des diamants a alimenté des conflits armés dans divers pays africains. En prenant le contrôle de certaines zones diamantifères, des groupes rebelles et guerriers ont pu s'équiper en armes de toutes sortes et semer la mort, abattant des dizaines, voire des centaines de milliers de personnes. Les mines de diamants contrôlées par ces groupes exportaient les diamants à travers le monde par le biais de réseaux criminels. Les diamants se retrouvaient ensuite dans des boutiques d'Europe ou d'Amérique du Nord, sans que les acheteurs n'en connaissent la provenance. Au cours des dix dernières années, selon certaines estimations, pas moins de 3,7 millions de personnes auraient perdu la vie, soit directement, soit indirectement, en Angola, en République Démocratique du Congo (RDC),

au Liberia et en Sierra Leone dans le cadre de conflits financés en bonne partie par les « diamants du sang ».

Ces tristes événements ont attiré l'attention des maisons de production hollywoodiennes. L'une d'elles a produit le film « Le diamant de sang » (2006), dans lequel joue Leonardo Di Caprio. Cette production traite de l'implication des armées régulières dans le commerce des diamants en Sierra Leone.

Il est bon de signaler que l'exploitation du diamant dans des pays africains comme le Botswana et l'Afrique du Sud se réalise de manière nettement plus civilisée. Même dans les pays cités plus haut, les choses ne se passent plus comme avant.

II- Le coltan

Le coltan est une roche dont le vrai nom est la colombotantalite et qui contient du tantale, un minerai utilisé en haute technologie et en électronique de pointe, et du colombium. En 2000, les prix du coltan étaient élevés sur les marchés mondiaux. À la même époque, la République Démocratique du Congo venait de sortir d'un grave conflit avec des rebelles et des troupes étrangères (Rwanda et Ouganda, entre autres) qui occupaient toujours le pays. Cette flambée des prix était la conséquence de l'engouement au niveau planétaire pour des produits utilisant le coltan dans leur fabrication : téléphones cellulaires, ordinateurs portables, plates-formes de jeu du genre « PlayStation »... Les industries de l'armement et de l'aéronautique utilisent également du coltan. Des milices armées ont pu profiter de la faiblesse de l'État congolais pour prendre le contrôle de sites miniers riches en coltan, souvent d'anciennes mines de

cassitérite (étain). Grâce au commerce lucratif de ce minerai, ils s'en sont mis plein les poches, tout en s'armant jusqu'aux dents. Il semble que, de nos jours, le commerce du coltan soit moins lucratif qu'en 2000.

Le GRAMA (Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique) de l'Université du Québec à Montréal a bien documenté ce dossier mafieux.

III- Le bois de « conflit »

Le commerce du bois a aussi contribué au financement d'activités militaires de groupes rebelles ou de forces armées. C'est le cas du Liberia où, à partir de 1990, un mouvement rebelle dirigé par Charles Taylor, le NPLF (en français, Front national patriotique du Liberia), a utilisé le commerce illégal du bois précieux pour financer ses activités. Après avoir accédé au pouvoir en 1997, Taylor continua de se graisser la patte de la même façon. Un réseau d'entreprises et d'individus qui s'étendait jusqu'en Allemagne a ainsi pu être découvert par des ins-

pecteurs des Nations Unies. Charles Taylor est présentement jugé par le Tribunal pénal international à La Haye aux Pays-Bas.

Selon certaines sources, des officiers supérieurs de l'armée ougandaise auraient été associés au commerce illégal du bois en République Démocratique du Congo. C'était à l'époque récente où l'armée ougandaise a pris le contrôle d'une partie du nord-est de la RDC.

IV- Témoignage d'une ONG préoccupée par les crimes économiques

Le dossier du diamant taché de sang en Sierra Leone a été bien documenté par **Partenariat Afrique-Canada**, une ONG basée à Ottawa. Elle a lancé un site Internet pour que toute personne puisse s'informer sur le commerce illégal de cette pierre. Les coordonnées de son site sont les suivantes : <http://diamantdesang.pacweb.org/>

***Au cours
des dix dernières
années, pas moins
de 3,7 millions
de personnes
auraient perdu la vie
dans le cadre de
conflits financés en
bonne partie par les
« diamants du sang ».***

? Saviez vous que...

Le pillage criminel des ressources n'est pas un phénomène récent dans l'histoire. Lorsque les Européens sont arrivés dans les Amériques au 16^e siècle, le pillage des objets en argent et en or a décimé, en un siècle, 90% des Aztèques (Mexique) et 95% des Incas (Pérou). Ils ont été emportés dans des massacres, des maladies et par l'esclavage dans les plantations ou les mines d'argent. Durant cette période, au moins 20 000 tonnes d'argent et 200 tonnes d'or ont été pillées et envoyées en Europe. Vingt mille tonnes d'argent, c'est l'équivalent d'un an de production mondiale d'argent aujourd'hui. Et 200 tonnes d'or représentent quinze ans de production de mines telles que celles de Sadiola au Mali et de Marlin au Guatemala, près de la communauté de Sipakapa.

SECTION III

Impact des activités minières et forestières sur l'environnement et les populations

Fiche 5

L'impact sur la population

I- Des communautés affectées par la pollution et la dégradation de l'environnement

L'exploitation minière, celle des métaux en particulier, est réputée la plus polluante de toutes les activités industrielles. Et toutes les activités minières et forestières apportent leur lot de conséquences sur les populations et l'environnement :

- La construction de routes d'accès vers les sites miniers et forestiers contribue à la déforestation. Les pistes forestières fragmentent et isolent les habitats de certaines espèces animales, fragilisant celles-ci.
- Le déboisement a un effet négatif sur les sols forestiers, qui se compactent ou s'érodent. Des habitats naturels sont saccagés, voire détruits. De plus, des populations sont parfois déplacées et n'ont plus accès à des ressources de base telles que l'eau. Cette situation affecte particulièrement les femmes et les enfants.
- Les travaux d'excavation reliés au creusement d'une mine à ciel ouvert laissent des cicatrices permanentes au sol et mettent en danger la faune et le bétail. Les activités de prospection nécessitent des dizaines de forages. Une région prospectée sans succès est délaissée. Les bêtes des éleveurs de la région peuvent se blesser en mettant la patte dans un forage abandonné. Pour ces paysans, cela constitue une lourde perte.
- Le bruit des installations, scieries ou mines, et les vibrations dues au dynamitage dérangent la quiétude des villages environnants.
- Surtout, les émissions de déchets toxiques contaminent l'air (poussières et gaz), l'eau (rejets divers, bris d'un bassin de rétention) et les sols (infiltrations souterraines, bris d'un bassin de rétention). Afin de limiter leurs dépenses, les entreprises utilisent souvent de vieux équipements, qui sont malheureusement pro-

pices aux fuites d'huile, de gaz ou d'autres produits malsains. Des entreprises négligent parfois de s'assurer du bon entretien de leurs équipements.

Ainsi, le Guyana a connu en 1995 la pire catastrophe écologique de son histoire. Un bassin contenant des déchets toxiques, dont du cyanure, s'est fissuré, déversant près de trois millions de mètres cubes de produits dangereux dans un affluent de l'Essequibo, le plus grand fleuve du pays. Toute forme de vie animale aquatique a disparu sur les quatre kilomètres de rivière situés en aval du déversement. Des centaines de personnes ont aussi été affectées. De plus, sur une longueur de quarante kilomètres, la population riveraine ne pouvait plus consommer l'eau de la rivière. En 2003, quelque 23 000 personnes ont intenté une poursuite en justice contre la compagnie responsable, en l'occurrence une filiale en quelque sorte d'une mine canadienne. Mais l'entreprise a finalement été acquittée.

L'industrie minière utilise souvent de grands volumes d'eau, qui sont ensuite rendus à la nature en piètre état. La machinerie et les véhicules servant à l'évacuation du minerai consomment du carburant, qui, aussitôt utilisé, se transforme en gaz carbonique (effet de serre), comme tout véhicule motorisé fonctionnant à l'essence.

Dans les pays en développement, les entreprises minières prennent rarement les mesures pour réduire au minimum les effets négatifs de leurs activités sur le milieu naturel et humain.



Saviez-vous que...

Selon la Banque mondiale, 25 % de la population mondiale, soit 1,6 milliards de personnes, dépendent au moins en partie des ressources forestières pour leur subsistance. L'impact de l'exploitation industrielle de la forêt sur la vie de ces communautés, souvent très pauvres, est forcément important.

Saviez-vous que...

Selon l'ONG **Développement et Paix**, on rapportait en 2004 au Pérou pas moins de 497 conflits entre des communautés et des compagnies minières concernant, entre autres, l'accès à la terre et la destruction de l'environnement.

Saviez-vous que...

Les villes proches des sites miniers sont particulièrement affectées par la pollution. Outre le bruit de

camions lourdement chargés de minerais qu'ils ont à supporter nuit et jour, les habitants éprouvent souvent des problèmes respiratoires dus à la poussière.

Saviez-vous que...

Une entreprise canadienne a entrepris d'exploiter une mine d'or à 4 500 m d'altitude dans une zone de la Cordillère des Andes située entre le Chili et l'Argentine. Elle entend exploiter une zone de 3 000 km² en utilisant du cyanure pour extraire le métal précieux. Ce projet, appelé Pascua-Lama, menace trois glaciers qui représentent des sources en eau pour les habitants vivant dans les vallées semi-arides jouxtant ces glaciers. La mine pourrait être une bonne affaire pour l'économie locale, mais la population n'est pas à l'abri d'un incident pouvant provoquer la contamination de l'eau qu'elle consomme.

II- Des dangers parfois mortels pour les humains

Les pays en développement ne sont pas en mesure de surveiller comment les entreprises utilisent les produits chimiques dont ils ont besoin et les cas d'intoxication sont malheureusement fréquents un peu partout.

Dans l'industrie papetière, on utilise souvent le chlore pour blanchir le papier. Des luttes ont été menées par les communautés vivant près des installations du moulin d'Indah Siak dans l'île de Sumatra en Indonésie. Les gens ont réclamé que les tonnes de chlore utilisées ne soient plus rejetées dans l'environnement.

Dans l'industrie minière, des produits parfois toxiques sont utilisés pour séparer le minerai de la roche. Cette roche est ensuite jetée. L'entreprise bâtit des bassins qui recueillent les déchets. L'étanchéité n'est pas garantie à long terme d'autant que, dans les pays en développement, ces bassins se dégradent et connaissent des fuites par manque d'entretien. Des communautés aidées par des ONG prennent conscience des risques et font des représentations auprès de leurs gouvernements. Par exemple, au Honduras, la déforestation et l'exploitation de l'or pourraient contaminer l'eau, éroder la montagne et polluer les terres agricoles. « On a peur pour l'eau et pour l'environnement », explique le porte-parole de l'**Alliance civique**, qui regroupe plusieurs associations dont deux partenaires de **Développement et Paix**. « On n'a rien contre les mines », poursuit-il. « Mais il faut trouver de nouvelles façons d'extraire le minerai sans que cela menace l'environnement ni mette la vie en péril. »

En février 2006, sous la pression de l'Alliance civique, le gouvernement du Honduras a établi un moratoire d'un an sur tout projet de mine. Ce moratoire devrait permettre aux gens de Guatale ainsi qu'aux autres communautés touchées par des projets miniers de faire entendre leur voix.

ENCADRÉ 8

LA MALÉDICTION DE L'OR

Selon le journal britannique *The Independent*, pour extraire la trentaine de grammes d'or qui permettrait de fabriquer une bague ou tout autre bijou, 30 tonnes de déchets sont produits, souvent sous forme de roches toxiques. En effet, on emploie généralement du cyanure pour extraire le métal de la roche. S'il contamine l'environnement et les nappes phréatiques, le cyanure peut rendre malade; il peut tuer lorsqu'il est avalé en quantité suffisante. Au Mali, il y a eu des fuites dans des bassins contenant des déchets de roches et du cyanure. Dans les villages avoisinants, beaucoup de femmes enceintes ont perdu leurs bébés. Elles avaient apparemment consommé de l'eau contaminée. La production annuelle mondiale d'or génère 2,17 milliards de tonnes de déchets toxiques à travers le monde.



Exercice 8: Défi - définition

Des produits toxiques comme le **mercure**, l'**arsenic** et le **cyanure** sont utilisés pour extraire des minéraux comme l'or de la roche. Savez-vous quels sont les effets de ces substances sur le corps humain ? À partir de quelle quantité le cyanure est-il dangereux pour le corps humain ? Savez-vous que dans les pays industrialisés, des travailleurs sont en contact direct avec du mercure ? Nous vous invitons à utiliser une encyclopédie pour en savoir plus sur ces substances toxiques.

III- Menace sur les parcs nationaux et la biodiversité

Une forêt représente bien plus qu'une source de bois pour l'industrie. Elle est un habitat pour la faune et la flore ; elle est un réservoir de biodiversité. Beaucoup des médicaments que nous utilisons proviennent de plantes forestières. La forêt nous protège des inondations, des sécheresses et de la désertification. Elle contre le travail de l'érosion. Du fait même de leur croissance, les arbres absorbent du gaz carbonique et atténuent l'effet de serre et le réchauffement climatique.

Les gouvernements n'en subissent pas moins de fortes pressions pour laisser les entreprises exploiter les ressources naturelles. Les décisions qu'ils prennent vont parfois à l'encontre des valeurs de leurs propres populations. Il est déjà arrivé qu'un gouvernement du Sud accorde un permis d'exploitation minière dans une zone qui avait pourtant été classée comme parc naturel quelques années auparavant. Les facteurs à l'origine de tels revirements ne sont généralement pas très honorables : pressions politiques et économiques venues du Nord, gouvernements désargentés en quête de revenus coûte que coûte, décisions arbitraires de dirigeants politiques corrompus...

Le Réseau des conseillers forestiers de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) considère que la déforestation contribue à la disparition d'espèces animales et végétales. **De 1990 à 2000, quelques 50 000 espèces de plantes, d'insectes et d'animaux se sont éteintes.** Quand des insectes, comme les papillons, disparaissent, les oisillons manquent de nourriture...



Saviez-vous que...

Soixante dix p. cent des remèdes et médicaments contre le cancer proviennent ou sont dérivés de plantes vivant dans les forêts tropicales humides. Plus de 25 % des médicaments prescrits aux États-Unis sont dérivés de ces plantes. En même temps que disparaît la forêt, c'est tout un potentiel de futurs médicaments qui s'évanouit.



Saviez-vous que...

Une entreprise minière américaine opère actuellement, avec la bénédiction du gouvernement du Ghana, dans des zones forestières jusqu'à tout récemment protégées. Éléments clés dans la préservation de l'écosystème du pays et situées au nord-ouest de la capitale Accra, ces forêts alimentent les sources d'eau potable de ces régions. Les gisements d'Ahafo et d'Akyem sont des sites aurifères. Le Ghana est l'un des trois principaux producteurs d'or africains. En 2004, les porte parole d'une coalition de groupes de la société civile opposés au projet minier ont déclaré que « le bénéfice net que produit la richesse minérale, malgré l'affluence considérable de devises étrangères qu'elle apporte au secteur, est douteux, compte tenu de la destruction de l'environnement, de l'exportation des profits, des violations des droits de l'homme et de la faible contribution que les grandes mines à ciel ouvert apportent aux moyens de subsistance de la population. Le cadre politique national n'étant pas en mesure de résoudre ces problèmes, nous estimons, en tant que nation, que le secteur minier provoque des pertes nettes. »

Saviez-vous que...

Un autre projet minier controversé est celui de San Xavier près du village de San Pedro dans l'État de San Luis Potosi au Mexique. Il s'agit ici encore d'un projet de mine d'or à ciel ouvert, cette fois sur un ancien site minier (16^e siècle). La société américaine qui exploite le site a recours à des tonnes d'explosifs et de cyanure. La population a tenté de s'opposer à ce projet, qui s'est installé dans une zone classée comme patrimoine écologique pour la préservation de certaines espèces en voie de disparition. Mais les autorités politiques sont demeurées sourdes aux protestations populaires qui se sont fait entendre jusque dans la capitale de cet État mexicain situé au nord de Mexico.



Saviez-vous que...

Il a été question plus haut du projet minier Pascua-Lama dans les glaciers andins. Ce projet, s'il devait se réaliser, empiètera sur une zone protégée faisant partie d'une réserve de la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le rôle de l'Unesco est, entre autres, de protéger des zones reconnues pour la fragilité de leurs écosystèmes. En 2006, il y avait 480 réserves réparties dans plus de 100 pays sur les cinq continents.

Saviez-vous que...

Des 80 % du territoire québécois situé en zone boréale, à peine 4,3 % sont protégés. Dans le reste du Canada, la proportion s'établit à 9,4 %.

IV- Témoignage d'une ONG préoccupée par les impacts environnementaux des mines

Inter Pares a récemment réalisé un photoreportage intitulé « Le prix de l'or », qui examine de plus près l'impact du développement minier au Ghana. Des photos et des témoignages recueillis au Ghana donnent un aperçu de l'impact de l'exploitation de l'or sur les collectivités et sur l'environnement. L'exposition décrit aussi la façon dont la population locale s'organise pour défendre ses droits.

Pour en savoir plus : <http://www.interpares.ca>

***De 1990 à 2000,
quelques 50 000
espèces de plantes,
d'insectes et d'animaux
se sont éteintes,
selon le Réseau des
conseillers forestiers
de l'ACDI.***



Fiche 6

Les tensions et conflits sociaux liés aux exploitations minières et forestières

I- La condition précaire des travailleurs

Le travail dans les mines et forêts est déjà dangereux dans le monde industrialisé. Il l'est encore plus dans les pays en développement. Les travailleurs de ces pays sont exposés à des vapeurs de gaz toxiques, manipulent des explosifs et des équipements non sécuritaires, sont exposés aux mauvaises chutes d'arbres coupés, aux glissements de terrain et aux éboulements. En forêt, les ouvriers travaillent parfois 12 heures par jour dans ces conditions. En plus, ils sont souvent mal rémunérés. Certains font du braconnage pour arrondir leurs revenus.

Cette situation est une des conséquences de la mondialisation néolibérale, qui pousse les entreprises à la concurrence et à la maximisation de profits dont une

bonne part est redistribuée à leurs actionnaires sous formes de dividendes. Comme tant d'autres entreprises, les sociétés minières et forestières limitent leurs coûts de production en réduisant leurs dépenses en matière de sécurité des travailleurs.

De leur côté, les gouvernements des pays en développement sont rarement en mesure d'appliquer les lois censées protéger les travailleurs et la population en général contre les effets néfastes de l'industrie extractive, lorsque de telles lois existent, soit qu'ils n'en aient pas les moyens, soit qu'ils n'aient pas la volonté politique nécessaire, soit qu'ils aient les mains liées par des ententes secrètes avec les investisseurs étrangers.

II- L'activité minière artisanale perturbée

Dans les pays en développement, en marge des entreprises étrangères, une partie de la population exploite aussi les ressources minières et forestières, mais à son propre compte. Qui n'a pas entendu les histoires de chercheurs d'or du *Far West*? On compte plus de 13 millions de mineurs artisanaux à travers le monde. Leur travail fait vivre entre 80 et 100 millions de personnes. Ces mineurs artisanaux sont souvent des paysans qui cherchent à sortir de la pauvreté en exploitant des filons d'or ou de diamant. Ces dépôts sont souvent situés à proximité des grands sites miniers exploités par des entreprises étrangères. Ces dernières voient généralement les mineurs indépendants comme des gens qui viennent voler des minerais auxquels ils ont droit. Souvent, les entreprises ont la possibilité de chasser les orpailleurs des terrains qu'ils exploitent parce que ces derniers se situent à l'intérieur des zones qui leur ont été concédées par le gouvernement. La situation est donc difficile pour les mineurs autonomes, qui, sans droits, sont souvent expulsés soit par les forces de l'ordre, soit par des « gros bras » à la solde des sociétés minières. Et puisque plusieurs des mineurs artisanaux sont des enfants, cela donne une raison de plus au gouvernement pour mettre un terme à une activité économique dangereuse. Le danger est réel, bien plus que dans une mine industrielle. Les mineurs autonomes ne travaillent sous aucune surveillance et exploitent des sites souvent abandonnés par les entreprises,

où les galeries, qui ne sont plus renforcées par des étais, peuvent s'effondrer à tout moment.

ENCADRÉ 9

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Un million d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent dans les mines à travers le monde. Les régions les plus touchées sont l'Amérique latine, la Chine et l'Afrique. Ces enfants travaillent dans les mines comme mineurs artisanaux, aidant leurs parents à subvenir aux besoins de la famille. De plus, dans des pays gravement touchés par le SIDA, de nombreux enfants sont orphelins. Ne bénéficiant plus de la protection de leur famille, ces orphelins doivent travailler dur pour survivre. On les retrouve très tôt dans les mines.

Par ailleurs, dans certains sites miniers, comme les mines de cassitérite en République Démocratique du Congo, les galeries sont si étroites qu'un adulte ne peut y entrer. Des enfants sont donc utilisés pour exploiter la mine. La plupart des sites miniers ne bénéficient d'aucune protection et les éboulements sont fréquents. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le secteur minier est l'un des plus dangereux s'agissant du travail des enfants.



Saviez-vous que...

Dix-huit mille enfants travaillent comme mineurs artisanaux en Papouasie Nouvelle-Guinée. Ils forment plus de 30 % de tous les mineurs artisanaux du pays. C'est l'une des proportions les plus élevées dans le monde.

Saviez-vous que...

Le Brésil, l'Inde et la Tanzanie sont les pays qui comptent le plus de mineurs artisanaux. Chacun de ces trois pays en compte plus de 500 000. Au Brésil, on les appelle les *garimpeiros*. Lorsque la saison des pluies arrive, ils sont tellement couverts de boue qu'on ne distingue plus la couleur de leurs vêtements, ni les traits de leurs visages. Pour d'autres mineurs artisanaux ailleurs dans le monde, ce n'est pas la boue, mais la poussière qui sert d'« habit et de masque ».

III- Effets sur la société et les familles

Une mine ou une exploitation forestière s'installe toujours là où se trouve la ressource à exploiter. Dans les autres secteurs industriels que l'industrie extractive, on a généralement le choix d'installer l'usine ici ou là. Dans les secteurs qui nous concernent, le minerai ou l'espèce ligieuse est concentré en une zone précise.

C'est pourquoi l'ouverture d'une mine ou d'une exploitation forestière implique souvent un déplacement de population. Des agriculteurs perdent leurs terres et des villages entiers peuvent être relocalisés. Les sites de relocalisation sont généralement moins avantageux. Dans les pays en développement, les dédommagements sont rares. De plus, les emplois sont souvent accordés à d'autres personnes que les gens de la place.

Le quotidien des communautés avoisinantes est forcément rythmé par les activités du site minier ou forestier. Un important site minier attire des hommes en quête de travail : manœuvres, bûcherons, mineurs, conducteurs de camion... sans parler des activités connexes : commerçants, vendeurs itinérants, tailleurs, barbiers, tenanciers de débit de boisson, prostituées... Cela fait croître rapidement le nombre de résidents, d'où une demande accrue pour les produits agricoles à laquelle la région

peut être incapable de répondre dans l'immédiat. Le prix des denrées alimentaires grimpe, ce qui rend la vie des plus pauvres, natifs ou autres, encore plus difficile.

Tôt ou tard surviennent divers problèmes sociaux. Cela commence habituellement par les revendications de communautés locales chassées brusquement et sans compensations de terres qu'elles exploitaient. Le mécontentement s'accroît quand elles constatent que l'activité extractive pollue l'environnement et que beaucoup d'emplois vont à des étrangers. Venus en grand nombre, ces derniers ne sont pas nécessairement les bienvenus. Ils ont d'autres habitudes que les gens du pays et ont tendance à imposer leurs façons de faire. Ces mineurs ou bûcherons sont le plus souvent des hommes sans qualifications particulières qui viennent de différentes régions du pays, souvent les plus défavorisées. Ils ont souvent quitté femmes et enfants, encore que les célibataires sont nombreux, pour venir gagner quelques sous. Leur isolement les pousse à consommer des boissons alcoolisées et à rechercher des filles, prostituées ou autres. Certaines villes minières ont une plus grande proportion d'habitants atteints du SIDA.

IV- Des lois qui ne protègent pas les citoyens

Dans les pays en développement, les lois et règlements sont souvent comparables à ceux que l'on trouve au Canada ou au Québec. Par exemple, le sous-sol appartient à l'État. Si un gisement d'or ou de cuivre existe sous le terrain d'une communauté, le gouvernement a le droit de l'expulser. La différence est qu'au Québec, des compensations sont données aux personnes ainsi déplacées alors que dans les pays en développement, il n'y en a pas souvent. Cela provoque des affrontements parfois violents entre la police et les habitants.

La difficulté de mobiliser des capitaux importants sur place pousse les gouvernements des pays en développement à accorder aux entreprises étrangères des droits d'exploration et d'exploitation. Cela se fait en donnant des concessions minières ou forestières.

ENCADRÉ 10

QU'EST-CE QU'UNE CONCESSION MINIÈRE OU FORESTIÈRE ?

C'est une étendue de territoire bien délimitée qu'un pays loue à une entreprise. Cette dernière s'engage à l'explorer pour trouver du minerai ou des essences d'arbres rentables à l'intérieur d'une période de un à trois ans. Si l'entreprise trouve quelque chose, le pays peut lui donner un permis pour exploiter le site. Les permis peuvent être donnés pour des périodes allant de 10 à 30 ans. Au Québec, le permis de prospection vaut pour une période de deux ans et le bail d'exploitation est de 20 ans. Ici comme ailleurs dans le monde, il est possible de renouveler les baux lorsque nécessaire. Une concession est donc comme la location d'un terrain, le locataire en fait ce qu'il veut sous certaines conditions fixées par le propriétaire. Dans ce cas, si le propriétaire est un pays en développement endetté qui a besoin d'argent pour rembourser sa dette, il donnera beaucoup plus de concessions aux entreprises que s'il est un pays industrialisé. Par exemple, la surface forestière du Cameroun est estimée à 196 000 km², soit 40 % de la surface du territoire national. Et la majorité de cette forêt fait l'objet d'une exploitation commerciale des ressources ligneuses. Source : revue *Vertigo*, vol. 6 no 2, septembre 2005.

? Saviez-vous que...

Le projet minier Marlin est le premier à avoir été lancé au Guatemala à la suite des accords de paix signés fin 1996 entre le gouvernement du Guatemala et un mouvement révolutionnaire rebelle. Mais la communauté maya Sipakapa n'a pas été consultée. La mine d'or a été mise en place. Du cyanure y est utilisé et les risques de contamination des sols sont élevés. Par référendum, la population locale s'est très majoritairement prononcée contre le projet en 2005. L'entreprise américaine qui détenait le site a riposté par l'entremise de groupes armés et de la police locale. On a aussi contesté devant les tribunaux locaux la constitutionnalité du référendum populaire. En 2006, la Cour constitutionnelle guatémaltèque a validé son résultat. La mine continue d'opérer et l'ambassade du pays dont relève l'entreprise qui a acheté la minière américaine appuie le projet.

D'autres ont eu plus de chance. La ville de Tambogrande est la capitale péruvienne du citron. En 1999, quand une compagnie minière canadienne a voulu déloger 8 000 personnes pour creuser une mine d'or à ciel ouvert, la résistance s'est enclenchée. Pendant cinq ans, plusieurs actions ont été mises de l'avant : ligne de piquetage, vigile de prières, pression sur les actionnaires et manifestations diverses. Un référendum populaire, appuyé entre autres par **Développement et Paix**, a été organisé le 2 juin 2002. Les trois quarts de la population y ont participé et 94 % des gens qui se sont exprimés ont refusé le projet minier. Le projet minier a finalement été annulé par le gouvernement péruvien.

V- Des sites archéologiques et culturels menacés

Il arrive que des concessions empiètent sur des sites archéologiques ou culturels. Dans ce cas, les communautés tiennent à ce qu'ils soient préservés. Par contre, l'entreprise tient à profiter de sa concession tel que cela a été convenu avec le gouvernement du pays. Les intérêts divergent donc.

Par exemple, le peuple Subanon de Mindanao (Philippines) entend récupérer le site, pour lui sacré, qui a été attribué en 2005 à une société minière canadienne pour en extraire de l'or et de l'argent. Des centaines de mineurs artisanaux ont aussi été privés de leur gagne-pain. Les Subanon savent qu'une exploitation minière a une durée de vie limitée et que ça ne vaut pas la peine de déplacer des communautés et de détruire un site sacré en place depuis des siècles pour un projet qui ne durera

qu'une génération. Deux représentants Subanon sont allés témoigner devant un sous-comité du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international du Canada chargé d'étudier les questions liées au respect des droits de la personne. Le sous-comité a demandé au gouvernement canadien de mener « une enquête sur le projet minier que la compagnie canadienne mène à Mindanao afin de déterminer tout impact qu'il aura sur les droits ancestraux et les droits de la personne de la population vivant dans cette région et sur l'environnement ».



Saviez-vous que...

Au Chili, c'est la pénétration des entreprises forestières qui détruit la forêt de la communauté mapuche. Non seulement les Mapuche ont perdu une partie de leur territoire aux mains des entreprises forestières, en l'occurrence des papetières, mais ils sont aussi privés d'une partie des médicaments traditionnels que cette forêt leur a toujours fournis. Le combat du peuple mapuche pour la reconnaissance de leurs droits sur ces terres n'est pas nouveau. Il a commencé au 18^e siècle !

VI- Témoignages d'ONG préoccupées par les impacts sociaux des exploitations minières et forestières

Le **Comité pour les droits humains en Amérique latine** (CDHAL) a mis sur pied La Caravane solidaire 2007 *Mobilisations pour le respect des droits, des territoires et pouvoir collectif du Sud au Nord*, qui comprenait une tournée d'activités de sensibilisation sur les problèmes rencontrés par le peuple Shuar en Équateur. Depuis le début des années 1990, l'industrie minière est de plus en plus présente dans ce pays ; des concessions minières auraient été octroyées sur environ 20 % du territoire national. Parallèlement, on voit apparaître de plus en plus de conflits entre populations locales et acteurs liés à l'industrie minière. Les régions affectées sont souvent militarisées ; surgissent alors de nombreuses violations de droits humains. De plus, on note des impacts importants des mines à ciel ouvert, les résidus miniers mettant en péril non seulement l'environnement, mais aussi la survie même du peuple Shuar. L'urgence de la situation est palpable. C'est pourquoi les Shuar, à travers deux confédérations équatoriennes, proposent des alternatives au mode de gestion des richesses amazoniennes.

Au Guatemala, la région de San Marcos est principalement habitée par des autochtones. Ceux-ci sont préoccupés par l'exploitation d'une mine d'or à ciel ouvert qui utilise d'importantes quantités d'eau et de substances toxiques. De plus, il faut savoir que ces autochtones n'ont pas été consultés lors de la mise en place de cette exploitation, ce qui est contraire à la Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (C169) de l'Organisation Internationale du Travail. Le **Comité pour la justice sociale** travaille en collaboration avec le *Movimiento de Trabajadores Campesinos (MTC)*, des groupes indigènes et d'autres organisations populaires de la région. Il a notamment envoyé une lettre ouverte au président du Guatemala afin de manifester son soutien aux demandes de ces groupes pour le respect des droits des communautés indigènes, recueillant des signatures des organisations du monde entier.

CUSO (*Canadian University Service Overseas*) est impliqué dans la gestion des ressources naturelles dans les pays en développement selon l'approche des « forêts modèles » (Colombie, Chili, Honduras, etc.).

L'organisme aide les communautés locales à aménager leur milieu en trouvant d'autres méthodes d'exploitation des ressources, dont l'écotourisme.

Le **Centre d'étude et de coopération internationale** (CECI) réalise un programme visant à rejoindre et sensibiliser les mineurs artisanaux du Burkina Faso contre les ravages du SIDA. La maladie frappe particulièrement cette classe de travailleurs puisqu'ils vivent dans des endroits reculés où la prostitution facilite la dispersion de la maladie.

Le **Carrefour de solidarité internationale** de Sherbrooke et Vision Citadelle Montréal ont lancé une initiative de reboisement et de production de fruits biologiques au profit des paysans de Verrettes en Haïti. Ce projet contribue à l'amélioration de la couverture végétale de la commune des Verrettes et par conséquent des conditions socioéconomiques des paysans. Ces derniers bénéficient des plantules d'arbres fruitiers et forestiers pour reboiser leurs terres. Au début du mois de mai 2007, plus de 30 000 arbres fruitiers et forestiers ont déjà été produits et mis en terre.

Un des objectifs de **Carrefour Tiers-Monde** est d'informer le public sur les problématiques de développement du Sud, les efforts des populations et les liens avec notre réalité. Dans les pays du Sahel, en Afrique, les paysans sont souvent contraints d'épuiser leurs terres déjà fragiles, par le surpâturage et le déboisement excessif. Pour eux, c'est une question de survie. C'est pourquoi Carrefour Tiers-Monde considère qu'« empêcher la formation de nouveaux déserts, c'est d'abord et avant tout s'attaquer à la pauvreté des populations ». En effet, si la désertification est d'abord causée par la déforestation et la coupe excessive du bois, protéger seulement les ressources naturelles ne suffit pas. Il faut aussi améliorer les conditions de vie des citoyens. Sinon, le problème ira en s'aggravant.

SECTION IV

Responsabilité sociale et droits humains

Fiche 7

Les droits humains non respectés

I- Droits fondamentaux

Les droits fondamentaux sont tous les droits énoncés dans la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** (DUDH) des Nations Unies, que vous trouverez en annexe de la trousse. Cette déclaration engage les pays signataires à faire respecter les droits des individus énoncés dans ses 30 articles. Contrevenir à ces droits mène normalement à des sanctions.

Il est donc normal que certaines communautés s'indignent des salaires dérisoires que leurs mineurs ou leurs bûcherons touchent (cf. le « droit à un salaire décent », article 23 de la DUDH) ou que d'autres expriment leurs inquiétudes quant aux impacts sur leur environnement et leur santé (« droit à la liberté d'expression », article 19).

Pourtant, il arrive que ces communautés se fassent « museler » par les autorités qui les empêchent de parler en usant de menaces ou de la force, ce qui est tout à fait contraire à ces droits humains. Un exemple récent est l'expérience vécue par la communauté de Cotacachi, en Équateur : une entreprise américaine aurait recouru aux services de paramilitaires pour avoir accès à son site minier, acquis dans des circonstances nébuleuses. Les mercenaires auraient gazé la foule de manifestants et auraient tiré sur elle. Qui pourrait croire qu'un droit aussi fondamental que celui de la vie (article 3 : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ») puisse être bafoué de la sorte ?

II- Droits des travailleurs

Une entreprise embauche des travailleurs et paye ceux-ci en fonction des travaux qu'elle leur confie. Particulièrement là où la main-d'œuvre disponible est abondante, l'employeur est en position de force vis-à-vis de ses employés. Des abus surviennent presque fatalement lorsqu'aucune surveillance n'est assurée par l'État. Le code du travail est un ensemble de règles qui a pour objet de rééquilibrer les relations entre l'entreprise et ses employés, en particulier par l'octroi aux travailleurs de droits qu'ils peuvent faire valoir en cas d'abus de l'employeur.

Sur le plan mondial, l'Organisation internationale du travail³ (OIT) vise à promouvoir une telle vision à l'échelle mondiale. Ses quatre chevaux de bataille, si l'on peut dire, sont le droit à la syndicalisation, l'interdiction du travail forcé, l'interdiction de la discrimination en milieu

de travail et l'interdiction du travail des enfants. Le rôle des syndicats est en effet essentiel dans l'amélioration des conditions de travail des employés et de la protection des travailleurs (prévenir les licenciements arbitraires, etc.).

Selon l'OIT, il existe cinq facteurs de risque pour la santé dans le cas des mineurs artisanaux :

- a) La respiration de poussières (silicose) ;
- b) Le contact avec des matières toxiques comme le mercure ;
- c) Le bruit et les vibrations ;
- d) La mauvaise ventilation des galeries, la chaleur, l'humidité, le manque d'oxygène ;
- e) L'épuisement dû au manque d'espace de travail et des équipements inadéquats.

³ L'OIT est une composante spécialisée et peu influente de l'Organisation des Nations Unies.

Les entreprises économisent sur les coûts de production pour faire davantage de profits, ce qui fait que les conditions de travail ne sont pas toujours satisfaisantes. Les droits des travailleurs sont encore moins respectés dans les pays en développement, qui se caractérisent généralement par un système juridique déficient et souvent biaisé (pots de vin) et par un faible taux de syndicalisation. Là où les syndicats sont faibles, voire inexistantes, les travailleurs ne reçoivent aucun soutien dans leurs revendications. Plutôt rares sont les entreprises minières opérant dans les pays en développement où les employés sont libres de se syndiquer.



Saviez-vous que...

Les mineurs artisanaux du Ghana et du Brésil veulent garder leur droit au travail qui est bafoué par la présence des multinationales. Ils travaillent, au péril de leur vie, dans des galeries souterraines peu sécuritaires. Sur le site de Bogoso, au Ghana, une entreprise tente de les chasser. Il s'agit en l'occurrence de leur ancien employeur qui les avait subitement licenciés. Ces licenciements faisaient suite à l'intention de l'entreprise de transformer la mine souterraine en mine à ciel ouvert. Ce type d'extraction coûte moins cher à exploiter et exige moins de personnel. Les ONG locales et du Canada demandent que les droits de ces mineurs soient respectés.

III- Droits des peuples autochtones

Droits et Démocratie lance l'affirmation suivante : « Une question [qui] préoccupe grandement les groupes de défense des droits humains (...), c'est le peu de progrès des travaux sur la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**. La situation des peuples autochtones à travers le monde continue d'être extrêmement difficile. Ils sont toujours dépossédés de leurs territoires, leurs membres continuent d'être les plus pauvres, les plus analphabètes, les plus marginalisés. Plusieurs sont menacés ou tués quand ils défendent leurs terres et leurs ressources. »

Il existe d'ailleurs une **Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants**. Adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1989 et entrée en vigueur en 1991, ce texte stipule en son article 7 que ces peuples « doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et

culturel propre. » Il y est énoncé aussi que ces peuples « doivent participer à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement », que « les gouvernements doivent faire en sorte que, s'il y a lieu, des études soient effectuées en coopération avec les peuples intéressés, afin d'évaluer l'incidence sociale, spirituelle, culturelle et sur l'environnement que les activités de développement prévues pourraient avoir sur eux » et finalement que « les résultats de ces études doivent être considérés comme un critère fondamental pour la mise en oeuvre de ces activités. »

Pour contrer l'incursion de compagnies minières ou forestières, les peuples autochtones font souvent front commun. C'est le cas des peuples autochtones de l'Amazonie. Devant la pression des entreprises, les communautés autochtones de neuf pays partageant la forêt amazonienne se sont réunies en associations : la **Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien** (COICA ; site Web : www.coica.org) et la **Confédération des nationalités autochtones de l'Amazonie équatorienne** (CONFENIAE ; site Web : www.confeniae.org.ec).

IV- Droits des femmes

L'article 2 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme prône l'égalité des droits et des libertés pour tous et pour toutes. La situation des femmes laisse pourtant à désirer dans de nombreux pays. Les femmes qui travaillent dans le secteur des mines ou des forêts sont rares et celles qui y sont souffrent souvent de discrimination sexuelle. Dans une ville minière, les prostituées sont souvent très jeunes ; elles sont parfois violentées. Plus généralement, les femmes des régions minières sont

exposées aux maladies transmises sexuellement et, bien souvent, les gouvernements et les entreprises ne font rien pour les prémunir contre ce mal.

Parmi les mineurs artisanaux, les femmes et les jeunes filles sont fortement représentées. On ne saurait cependant s'en réjouir, étant donné les périls auxquels elles s'exposent. Certaines femmes continuent d'y travailler même si elles sont enceintes.

V- Des organismes préoccupés par les droits humains bafoués

Pour que les peuples autochtones ne soient plus dépossédés de leurs terres, **Droits et Démocratie** et **Kairos** ont lancé en 2004 un appel commun pour que le gouvernement canadien appuie le projet de « Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

Site Web : <http://www.dd-rd.ca/francais/commdoc/publications/autochtones/appelCommunONU.html>

Le **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** (PAQG) a organisé des projections du documentaire *Sipakapa no se vende* (*Sipakapa n'est pas à vendre*), un

film réalisé au Guatemala en 2005. Ce documentaire présente la résistance du peuple maya du Guatemala à l'exploitation d'une mine d'or par une compagnie canadienne, pour la préservation de son environnement et le respect de sa dignité. Dans ce contexte, le 18 juin 2005, une consultation communautaire a été réalisée à Sipakapa dans le but d'établir si la population accepte ou rejette l'exploitation minière sur son territoire. Le résultat est un « non » massif à la mine. Ce documentaire aide à analyser la problématique de l'exploitation minière et montre la dignité du peuple de Sipakapa défendant son autonomie face aux grands projets néolibéraux.



Fiche 8

La responsabilité sociale des entreprises et des États

I- Les responsabilités des États

Des droits existent pour protéger les individus dans tous les pays mais ils ne sont pas toujours appliqués. Les entreprises tirent profit de cette situation. Un pays comme le Canada possède des tribunaux qui appliquent la loi avec équité et des institutions publiques qui font régner l'ordre social (police, administration, etc.) de manière civilisée. Dans les pays en développement, les choses ne se passent généralement pas aussi bien.

Dans les conditions actuelles, comment rendre les entreprises responsables de leurs actes? Une solution qui proviendrait uniquement des États des pays en développement relèverait de l'exploit. Présentement, ce sont des groupes des pays industrialisés et des pays en développement, dont des ONG, qui font un travail de sensibilisation pour que la situation actuelle ne perdure pas et qu'elle s'améliore pour les communautés et les pays en développement dans lesquels elles vivent.

Une bonne part de la responsabilité revient, en vérité, aux gouvernements des pays industrialisés, où la plupart des sièges des sociétés minières sont installés. Ces gouvernements doivent exiger que leurs entreprises nationales adoptent dans les pays en développement les mêmes pratiques que celles qu'elles ont dans leur pays d'appartenance. Ces gouvernements doivent aussi souscrire à l'Initiative pour la transparence des industries extractives, une proposition lancée par l'ex-premier ministre Tony Blair (Royaume-Uni) à l'occasion du Sommet mondial

sur le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. Cette mesure rend obligatoire la divulgation, notamment, de tous les paiements effectués par les sociétés extractives sous peine de sanctions. Une telle disposition devrait contribuer à enrayer la corruption.

ENCADRÉ 11

L'ÉTAT ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Des araignées ont fait échouer un projet minier de plusieurs milliards de dollars en Australie! En effet, en mars 2007, une grande entreprise minière australienne a dû abandonner un projet de mine de fer quand on a découvert dans une caverne, qui aurait été détruite par le projet, onze espèces différentes d'araignées cavernicoles, dont cinq n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Cette découverte est intervenue dans le cadre d'une évaluation des impacts environnementaux du projet minier. Une telle évaluation implique une exploration du terrain par des spécialistes de l'environnement. La préservation de la biodiversité, mais aussi sans doute l'indignation de l'opinion publique, ont incité le gouvernement australien à ordonner l'arrêt du projet. Ainsi, tandis que les pays en développement peinent à protéger leurs propres populations, les pays industrialisés et riches disposent des moyens d'assurer la préservation de la biodiversité.

II- La « bonne conduite » des entreprises

Beaucoup d'entreprises se sont donné des codes qu'elles élaborent elles-mêmes pour démontrer qu'elles sont socialement responsables. Ces « codes de bonne conduite » énoncent les principes et règles à suivre pour être de bons « citoyens corporatifs ». Les entreprises ont ensuite à traduire leurs engagements dans leurs pratiques. Mais leur bonne foi est mise à rude épreuve lorsque leurs actionnaires ne sont pas tellement sensibles à ces questions et surtout lorsqu'elles mènent des opérations là où aucune loi ni réglementation n'existe ou presque. Dans nos pays, une entreprise « délinquante » peut être traduite devant les tribunaux et même confrontée au

boycottage de ses produits par les consommateurs. Mais il n'est pas dit qu'une entreprise qui a bonne réputation au Canada se comporte aussi bien dans le Sud...

Défi Internet...

La compagnie canadienne Alcan⁴ possède deux codes d'éthiques détaillés. Pouvez-vous les trouver sur Internet? Quels sont leurs noms exacts?

III- L'influence des organisations internationales dans la RSE

Des organisations internationales ont proposé des codes d'éthique aux entreprises pour leur faciliter le virage vers la « responsabilité sociale des entreprises » (RSE). Mais ces organisations n'ont pas le pouvoir de sanctionner les entreprises fautives. Voici deux exemples :

1. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE - site Web : www.ocde.org), qui rassemble trente pays industrialisés, a élaboré des principes de bonne conduite que les entreprises doivent suivre volontairement.

2. Le Pacte mondial de l'ONU, une initiative lancée en 2000 par Koffi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies. Ce Pacte a été signé par des milliers d'entreprises qui se sont engagées à respecter les droits humains, les droits du travail et l'environnement. Il incite les entreprises signataires à rendre publiques une fois l'an les mesures qu'elles ont prises pour se conformer aux principes du Pacte. Mais comme pour la proposition de l'OCDE, il n'y a pas de mécanisme de sanction actuellement. Pour plus d'information, voir : www.un.org/french/globalcompact/principes.htm

IV- L'influence grandissante des investisseurs éthiques

Avoir un comportement « éthique », c'est se conformer à un principe de bonne moralité.

L'inquiétude soulevée par les impacts sociaux et environnementaux des activités industrielles a fait émerger une nouvelle classe d'investisseurs qui tiennent à soutenir des entreprises qui respectent un code d'éthique, quel qu'il soit. Le mouvement des investisseurs éthiques est en voie de prendre de l'ampleur. Cela va certainement inciter les entreprises à adopter des comportements responsables. Plusieurs investisseurs se sont regroupés en entreprises d'investissement notamment pour avoir plus de poids auprès des entreprises minières et forestières, dont les pratiques sont souvent plus suspectes que celles d'autres entreprises. Ces investisseurs d'un nouveau genre placent leur argent dans des fonds dits « éthi-

ques » qui financent uniquement les activités d'entreprises responsables. Des investisseurs de Vancouver ont créé l'**Ethical Fund Company**. Au Québec, le **Groupe investissement responsable** (GIR) est une firme qui conseille les fonds éthiques en leur indiquant si une entreprise dans laquelle ils veulent investir est vraiment responsable. Le GIR fait pour cela un important travail de recherche et d'enquêtes.

⁴ Tout récemment, la société Alcan a été acquise par l'un des géants de l'industrie minière mondiale, la société britanno-australienne Rio Tinto. Coût de la transaction : 38 milliards de dollars américains.

V- Témoignage d'une ONG préoccupée par la RSE

En mai 2006, **SUCO** lançait une campagne publique sur la question des investissements responsables : « Solidaires pour des investissements responsables ». Cette campagne questionne l'éthique des entreprises canadiennes et nous invite à interpeller ceux et celles qui investissent à l'étranger. C'est à travers l'illustration des investissements miniers au Pérou et de leurs conséquences sociales et environnementales que la question a été présentée. SUCO invite les Québécois à pousser la

Caisse de dépôt et de placement du Québec à devenir un investisseur éthique. Toute personne qui contribue au régime de retraite public est *de facto* un actionnaire de la Caisse puisque celle-ci est chargée de gérer ses contributions. Comme actionnaires, les Québécois sont donc en droit de demander à la Caisse qu'elle s'assure que les investissements qu'elle fait pour faire fructifier notre patrimoine collectif soient conformes aux règles éthiques.



Fiche 9

Une autre vision de l'exploitation des ressources naturelles

I- Le Processus de Kimberley

Le problème de l'exploitation illégale des ressources minières et forestières a incité en 2000 des pays d'Afrique australe à mettre en œuvre un procédé certifiant que leurs diamants sont propres. En effet, par le passé, des groupes armés ont financé leurs opérations en vendant illégalement des diamants provenant des mines sous leur contrôle. On croit que certains groupes le font encore. L'authentification du diamant se fait par l'émission d'un certificat pour chaque diamant exporté. Il faut savoir qu'une mine de diamants laisse sa « signature géologique » sur

chacune des pierres précieuses qui sort de ses entrailles. Il n'y a pas deux signatures exactement semblables. Un spécialiste averti peut donc identifier avec certitude la provenance exacte de chaque diamant qu'on lui présente. Ce processus de certification fonctionne entre pays qui font partie du « processus de Kimberley » : une trentaine de pays dont le Canada et les États-Unis. Même si tous les pays n'adhèrent pas (encore) au processus, et que celui-ci comporte certaines lacunes⁵, il demeure que cette initiative est prometteuse.

II- La norme FSC

C'est une norme de certification du bois comparable à celle du processus de Kimberley. Elle atteste que les matériaux achetés proviennent de forêts gérées durablement et fournit des garanties sur la bonne utilisation de la ressource. Dans les années 1980, des communautés locales et des ONG nord-américaines et européennes ont exigé un boycottage complet des bois tropicaux pour préserver l'avenir des forêts. Cette mesure draconienne n'a pas fonctionné. C'est dans ce contexte décevant que l'idée d'apposer une certification a vu le jour. Aujourd'hui, les acheteurs se posent un peu plus de questions sur les conditions de coupe du bois, le respect des lois internationales et les bénéfices qu'en retirent les populations locales. La certification du Forest

Stewardship Council (FSC, « conseil de gestion forestière » (traduction non officielle), une organisation non gouvernementale sans but lucratif) répond en partie à ces questions.

La certification forestière est un processus consistant à évaluer une bonne gestion forestière, c'est-à-dire une gestion qui tient compte de l'environnement et des impacts sociaux tout en étant économiquement viable. Les produits qui proviennent d'une forêt certifiée peuvent être identifiés par une étiquette démontrant que la forêt est bien gérée. Ainsi, cette identification permet d'assurer aux consommateurs, détaillants, gouvernements, et investisseurs de l'origine des produits.

⁵ Pour plus d'information au sujet des lacunes du Processus de Kimberley, voir le point IV plus bas.

L'une des mesures les plus intéressantes de la norme FSC est l'émission d'un certificat de traçabilité qui permet de suivre le bois certifié dans son cheminement depuis son lieu de coupe jusqu'au consommateur en passant par les entreprises de transport et de transformation. La norme FSC commence à s'imposer. Par exemple, le Maroc la considère très importante et le pays est en train de certifier les plantations d'eucalyptus dans la région de Maâmoura (Journal *Le Matin*, 2005). De plus, d'importants détaillants d'Europe, d'Amérique du Nord, et d'ailleurs dans le monde se sont engagés à ne commercialiser que des produits forestiers provenant de forêts bien gérées.



Saviez-vous que...

À l'heure actuelle, la norme FSC a été appliquée à plus de 90 millions d'hectares de forêts dans 82 pays. Le FSC dispose d'antennes nationales dans 42 pays, dont le Canada.



Exercice 9: un inconnu à démasquer

Les certificats émis par le FSC comportent son logo. Trouvez-le!

III- Les tables rondes du gouvernement canadien

On sait que les entreprises minières basées au Canada sont nombreuses et qu'elles mènent des opérations dans toutes les régions du pays et un peu partout sur la planète. Des ONG du Canada, du Québec et des pays en développement ont fait des pressions sur le gouvernement fédéral pour inciter celui-ci à prendre des mesures susceptibles de promouvoir la responsabilité sociale parmi ces entreprises. Le gouvernement canadien a mandaté un groupe consultatif pour étudier la question. Ce dernier a déposé son rapport en mars 2007. Si les recommandations de ce rapport devaient être endossées et appliquées par le gouvernement, elles pourraient bien faire du Canada un leader mondial dans la promotion de la responsabilité sociale de ses entreprises. Le rapport émis par ce groupe consultatif répond au titre de rapport des « Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive minière dans les pays en développement. »

Les principales recommandations de ce rapport sont les suivantes :

- La création d'un ombudsman indépendant du gouvernement chargé d'étudier les plaintes liées aux mauvaises pratiques des entreprises minières canadiennes. L'ombudsman aurait un pouvoir d'enquête sur les faits liés à ces plaintes et publierait ses rapports d'enquête.

- L'établissement d'un centre d'excellence gouvernemental de la responsabilité sociale des entreprises, qui conseillerait activement les missions diplomatiques canadiennes et les entreprises canadiennes, mais aussi les ONG, les communautés concernées, les gouvernements des pays en développement et les populations autochtones.
- Des outils seraient créés pour aider les entreprises à respecter leurs engagements et à divulguer toute information liée à la RSE.
- Le Canada devra renforcer ses lois pour qu'elles forcent les investisseurs à divulguer comment ils incluent les enjeux sociaux et environnementaux lorsqu'ils font affaire avec une entreprise minière dans laquelle ils ont investi.
- Les lois sur les crimes à l'étranger et sur l'impôt devront aussi être mises à jour.

Jusqu'ici, le rapport a été bien accueilli. Si ses recommandations sont appliquées, le Canada réussira certainement à améliorer la conduite des activités minières canadiennes à l'étranger, en faisant des entreprises minières canadiennes des acteurs responsables socialement.

IV- Témoignages d'ONG concernées par les processus de mise en oeuvre de la RSE

La section canadienne d'**Amnistie internationale** a toujours appelé de ses vœux la mise en place d'un processus de certification comme le Processus de Kimberley. Afin que les certificats soient pertinents, Amnistie internationale demande que le commerce du diamant soit surveillé par une autorité indépendante. Elle invite les Canadiens à écrire à leur gouvernement pour

qu'il pilote une initiative visant à mettre sur pied un organisme de surveillance.

Partenariat Afrique Canada (PAC) a mené une enquête internationale et a trouvé des failles dans le Processus de Kimberley dans les pays suivants : Brésil, Guyana, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Venezuela. Le minerais était

exploité par des trafiquants mafieux. PAC a publié en 2006 un rapport intitulé « Tuer Kimberley - Diamants de guerre et tigres de papier? » qui met en évidence les failles du Processus. Pointé du doigt dans le rapport, le gouvernement du Brésil a suspendu toute exportation de diamants jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Le **réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE)** réunit des ONG canadiennes telles que SUCO, Développement et Paix, L'Entraide missionnaire, Mines Alerte Canada et Inter Pares. Suite aux *Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et les industries extractives canadiennes dans les pays en développement*, il demande à ce que le rapport du Groupe consultatif rendu public en mars 2007 (voir plus haut) soit appliqué sans délai par le gouvernement canadien.

D'ailleurs, dans le cadre de ces *Tables rondes nationales*, une consultation québécoise s'est déroulée les 15 et 16 novembre 2006 à Montréal. Parallèlement à celle-ci, plusieurs organismes québécois ont organisé le 13 novembre 2006 le *Colloque Industries extractives, industries destructives?*, qui a abordé les enjeux et les impacts socio-environnementaux des activités extractives des entreprises canadiennes à l'étranger. Suite au succès rencontré par ce *Colloque*, ces organismes ont poursuivi leurs activités et forment depuis peu la **Coalition québécoise pour une exploitation minière responsable**. Celle-ci regroupe des ONG, des investisseurs responsables, des associations religieuses et des groupes de recherche, qui convergent pour réclamer du gouvernement canadien le respect des recommandations issues du rapport novateur produit conjointement par des représentants de la société civile et de l'industrie extractive (voir plus haut). La Coalition québécoise pour une exploitation minière responsable a décidé de saisir l'occasion de la tenue du premier **Forum Social Québécois** (du 23 au 26 août 2007) pour présenter cette problématique durant la journée du 25 août, par l'intermédiaire d'une série de quatre ateliers intitulée **Exploitation minière, mobilisation populaire**.

L'**AQOCI** est partenaire de la Coalition québécoise pour une exploitation minière responsable, dont font partie plusieurs organismes membres de l'AQOCI: le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL), Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG), SUCO, Développement et Paix, L'Entraide missionnaire, Alternatives, CUSO et le Comité pour la Justice Sociale.

***Un monde meilleur
est possible.
À condition
que nous tous
et toutes mettions
l'épaule à la roue.
Le plus tôt
sera le mieux!***

EN GUISE DE CONCLUSION

Notre planète est riche en ressources naturelles et, en particulier, en matières premières. Dans les pays industrialisés, notamment en Europe et au Japon, les ressources minières sont exploitées depuis très longtemps et elles sont à toute fin pratique épuisées. C'est pour cela que celles qui se trouvent dans les pays en développement sont très convoitées. Les besoins de la Chine, de l'Inde, etc. pour les matières premières sont en forte croissance et la demande de ces deux grands pays asiatiques et de quelques autres pour toutes sortes de produits a relancé l'économie mondiale. Les cours mondiaux pour le fer, le cuivre, l'aluminium, etc. sont actuellement très rémunérateurs et ils sont appelés à le demeurer durant de nombreuses années encore. Il y a donc énormément d'argent à gagner dans le domaine de l'extraction des ressources naturelles.

Dans le meilleur des mondes, cela serait une bonne affaire pour les gouvernements et les populations des pays en développement. Mais, dans le monde peu équitable et peu humain – parce que, disons-le tout net, ce monde reste dominé ou manipulé par les détenteurs de capitaux – dans lequel nous vivons, les dirigeants et les peuples du Sud ne font et ne feront pas toujours le poids face aux sociétés minières et forestières de plus en plus grandes qui se disputent les ressources du sol (forêts) et du sous-sol (gisements miniers) de la planète. Le respect de l'environnement et de la biodiversité n'est pas souvent leur « fort », malgré les beaux discours.

L'un des abus les plus courants des sociétés minières ou forestières concerne le peu de cas qu'elles, mais aussi les gouvernements des pays concernés, font des populations indigènes ou autochtones. On convient que celles-ci sont pauvres, peu scolarisées et qu'elles ne pèsent pas lourd sur la scène politique nationale de bien des pays. Mais ce ne sont pas des raisons pour les traiter de manière cavalière et inhumaine. Il faudrait plutôt les inviter à devenir parties prenantes de tout projet forestier, minier ou encore hydroélectrique. C'est un nouveau partenariat entre les « riches » et les « pauvres » qu'il faut inscrire à l'ordre du jour mondial. Ce partenariat ne sera pas facile à traduire dans la réalité, compte tenu de la quête de profits toujours accrus des grandes sociétés, mais aussi des appréhensions légitimes des communautés concernées. Jusqu'ici, on ne leur a pas fait de cadeau. Pourquoi en serait-il autrement dans l'avenir ?

Il est sûr, en tout cas, qu'il faut faire cesser les mauvaises pratiques des entreprises qui exploitent les ressources naturelles n'importe comment, sans tenir compte des impacts négatifs sur l'environnement et sur les communautés. Mais divers exemples fournis plus haut nous montrent que cette page de l'Histoire ne va pas se tourner toute seule. Il importe, en particulier, que le public québécois soit bien conscient des enjeux et que des gens, en particulier des jeunes, s'informent et s'engagent sur la place publique pour dénoncer les abus qui persistent. Les lecteurs et lectrices de cette trousse seront, espérons-le, nombreux à se mobiliser pour cette noble cause, qui consiste ni plus ni moins à humaniser le monde des affaires.

Cette trousse est distribuée au moment où des choses très intéressantes et très importantes pourraient se passer au Canada en ce qui concerne la « bonne conduite » des firmes extractives dans le monde. Surveillons les décisions que s'apprête à prendre le gouvernement de ce pays en ce qui concerne la réglementation des entreprises canadiennes. Puissent nos dirigeants politiques faire preuve du leadership que tout citoyen averti attend d'eux !

Un monde meilleur est possible. À condition que nous tous et toutes mettions l'épaule à la roue. Le plus tôt sera le mieux !

ANNEXES

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Comité pour les droits humains en Amérique Latine. *Revue Caminando*. Revue de réflexion et d'engagement social.
- Gélinas, Jacques B. *Et si le Tiers Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*. Montréal : Éditions Écosociété, 1994, 238 p.
- Greenpeace : *Emplois en dent de scie* - Rapport sur l'emploi dans l'industrie forestière québécoise
- Greenpeace : *Le pillage des forêts du Congo* – Rapport sur les troubles sociaux et la destruction environnementale engendrés par les sociétés forestières internationales en République démocratique du Congo (RDC).
- Groupe de Lisbonne. *Limites à la compétitivité*. Vers un nouveau contrat mondial. Québec : Boréal, 1995, 225 p.
- Held, David. *Un Nouveau contrat mondial. Pour une gouvernance social-démocrate*. Paris : Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 2005, 306 p.
- Petrella, Ricardo. *Le Bien commun. Éloge de la solidarité*. Bruxelles : Éditions Labor, 1996, 91 p.
- Pomel, Simon et Salomon, Jean-Noël. *La déforestation dans le monde tropical*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998, 160 p.
- Sweeting, Amy Rosenfeld and Clark, Andrea P. *Lightening the Lode. A Guide to Responsible Large-scale Mining*. Washington: Conservation International, 2000, p.8 (en anglais)
- Tardivel, Vaugeois et Côté. *L'indien généreux*. Montréal : Édition Boréal, 1992, 287 p.

Sites Internet à consulter :

- Amnistie internationale : <http://www.amnistie.ca/>
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) : <http://www.aqoci.qc.ca>
- ATTAC-Québec (Action citoyenne et finance internationale) : <http://www.quebec.attac.org/>
- Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde : http://www.cadtm.org/rubrique.php3?id_rubrique=3
- Droits et Démocratie : <http://www.ichrdd.ca/site/home/index.php?lang=fr>
- Focus on the Global South (développement des pays du Sud) : <http://www.focusweb.org/articles-en-fran-3655-ais/index.php?Itemid=38>
- Forum Social Mondial : http://www.forumsocialmundial.org.br/index.php?cd_language=3&id_menu=
- Global Witness (en anglais- Surveillance des mines, forêts et corruption) : <http://www.globalwitness.org/>
- Groupe de travail Non a Pascua-Lama : <http://nonapascualamamtl.blogspot.com/>
- Kairos (responsabilité sociale des entreprises) : <http://www.kairoscanada.org/f/index.asp>
- Partenariat Afrique Canada : http://www.pacweb.org/f/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1
- Wikipédia (encyclopédie sur Internet) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

Forêts:

- Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org>
- Collectif pour l'Autonomie du Peuple Mapuche : <http://kapma.over-blog.com/>
- Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien : <http://www.coica.org/fr/bienvenue.php>
- Forest Stewardship Council (en anglais-FSC) : <http://www.fsc.org/en/>
- Greenpeace : <http://www.greenpeace.org/canada/fr/>
- Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI (déclin des forêts tropicales) : <http://www.rcfa-cfan.org/french/f.issues.12-4.html>
- World Rainforest Movement : <http://www.wrm.org.uy/index.html>.

Mines:

- Earthworks (en anglais- communautés et industrie minière) : <http://www.mineralpolicy.org/>
- Géopédia : <http://www.geopedia.fr/>
- Groupe de Recherche sur les Activités minières en Afrique (GRAMA) : <http://www.unites.uqam.ca/grama/>
- Initiative d'Halifax (responsabilité sociale des entreprises minières) : <http://www.halifaxinitiative.org/>
- International Institute for Environment and Development (en anglais) : <http://www.iied.org/>
- Mines Alerte Canada : <http://www.miningwatch.ca/>
- Third World Network (en anglais - Mines et Afrique) : <http://www.twnafrica.org/>

Surveillance des entreprises:

- Corpwatch (en anglais) : <http://www.corpwatch.org/>
- Groupe Investissement Responsable (GIR) : <http://www.investissementresponsable.com/>
- Transnationale.org : <http://www.transnationale.org/>

ONG du Québec:

- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) : <http://www.aqoci.qc.ca>
- Carrefour de solidarité internationale (Sherbrooke) : <http://www.csisher.com>
- Carrefour Tiers-Monde : <http://www.carrefour-tiers-monde.org/>
- Centre Canadien d'étude et de Coopération Internationale (CCCI) : <http://ceci.ca>
- Comité pour les droits humains en Amérique Latine (CDHAL) : <http://www.ccdhal.org>
- Comité pour la Justice Sociale (CJS/SJC) : <http://www.s-j-c.net>.
- CUSO-Québec : <http://www.cuso.ca>
- Développement et Paix : <http://www.devp.org>
- Inter Pares : <http://www.interpares.ca>
- L'Entraide Missionnaire : <http://web.net/~emi>
- OXFAM-Québec : <http://www.oxfam.qc.ca/>
- Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG) : <http://www.paqg.org>
- SUCO : <http://www.suco.org>

Organismes des Nations Unies :

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement :

<http://www.unctad.org/Templates/StartPage.asp?intltemID=2068&lang=2>

Déclaration universelle des droits de l'Homme : <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) :

<http://www.fao.org/forestry/fr/>

Organisation Internationale du Travail (OIT): <http://www.ilo.org/global/lang—fr/index.htm>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=29009&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

Programme des Nations Unies pour l'environnement : <http://www.unep.org/french/>

UNICEF : <http://www.unicef.org/french/index.php>

Films à voir :

- *La planète ravagée*, de Robert Cornellier, Patricio Henriquez et Raymonde Provencher.
- *L'Arbre et l'environnement* (ONF – CRDI).
- *Le diamant de sang* (Blood diamond) d'Edward Zwick.
- *Le prix de l'or* de Camille de Vitry.
- *L'erreur boréale* de Richard Desjardins et Robert Monderie.
- *Les réfugiés de la planète bleue* de Hélène Choquette et Jean-Philippe Duval.
- *Rêves de poussière* de Laurent Salgues.
- *Sipakapa n'est pas à vendre* d'Alvaro Revenga.
- *Sous les grands arbres*, de Michel Régnier.
- *Un Monologue Nord-Sud* de Jacques Godbout.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies :

- Baud, Pascal ; Bourgeat, Serge et Bras, Catherine. *Dictionnaire de Géographie*. Paris : Hatier. 1995, 432 p.
- Badie, Bertrand et Didiot, Béatrice, Sous la dir. *L'état du monde. Annuaire économique géopolitique mondial*. 2007. Montréal : La Découverte/Boréal, 2006, 430 p.
- Beaud, Michel. *Histoire du capitalisme de 1500 à 2000*. Paris : Éditions du Seuil, 2000, p.372.
- Carrere, Ricardo. *Plantations Campaign. Ten replies to ten lies*. World Rainforest Movement, août 1999, 12 p.
- Comité pour les droits humains en Amérique Latine. *Revue Caminando*. Revue de réflexion et d'engagement social.
- Deubel, Philippe et Montoussé, Marc. *Dictionnaire de Sciences économiques et sociales*. Rosny-sous-Bois : Éditions Bréal, 2002, p.190
- Gélinas, Jacques B. *Et si le Tiers Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*. Montréal : Éditions Écosociété, 1994, 238 p.
- International Institute for Environment and Development. "Producing and Selling minerals" dans *Mining, Minerals and Sustainable Development. Draft report for comment*. Mars 2002.
- International Programme on the Elimination of Child Labor (IPEC). *Eliminating Child Labor in Mining and Quarrying. Background Document*. Genève: International Labor Office. 2005, 22 p.
- Keïta, Fodé-Moussa. « Activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger et leurs impacts sur les communautés ». *Formation pour l'AQOCI*, le 8 juin 2006.
- Keïta, Fodé-Moussa. *Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or : les impacts de leurs activités en Afrique de l'Ouest*. Mémoire présenté à l'Université du Québec à Montréal. Montréal, 10 janvier 2007. 212 p.
- Li, Jennifer C. *China's Rising Demand for Minerals and Emerging Global Norms and Practices in the Mining Industry*. Falls Church : Foundation for Environmental Security and Sustainability, 2006, 38 p.
- Landry, Bruno et Mercier, Michel. *Notions de Géologie, 3^{ème} édition*. Mont-Royal : Modulo Éditeur, 1992, 563 p.
- Martineau, Patrick. *La route commerciale du coltan congolais. Une enquête*. Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique. Mai 2003, 41 p.
- Meuleau, Maurice et Pietri, Luce. *Le monde et son histoire. Le monde antique et les débuts du moyen âge. Vers 3000 av. J.C.-XII^e siècle ap. J.C.* Paris : Bordas et Laffont, 1992, 1006 p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *Situation des forêts du monde 2007*. Rome : FAO. 2007. 143 p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *Global forest resources assessment 2005. Progress toward sustainable forest management*. Rome : FAO. 2006. 320 p.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *Tendances dans les produits ligneux. 1961-2003*. Rome : FAO. 2005. 55 p.
- Partenariat Afrique Canada. *Tuer Kimberley, Diamants de guerre et tigres de papier?* Document hors série no15, novembre 2006, 16 p.
- Pomel, Simon et Salomon, Jean-Noël. *La déforestation dans le monde tropical*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux, 1998, 160 p.
- Sweeting, Amy Rosenfeld and Clark, Andrea P. *Lightening the Lode. A Guide to Responsible Large-scale Mining*. Washington : Conservation International, 2000, p.8.
- Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive minière dans les pays en développement. *Rapport du groupe consultatif*. 29 mars 2007, 80 p.

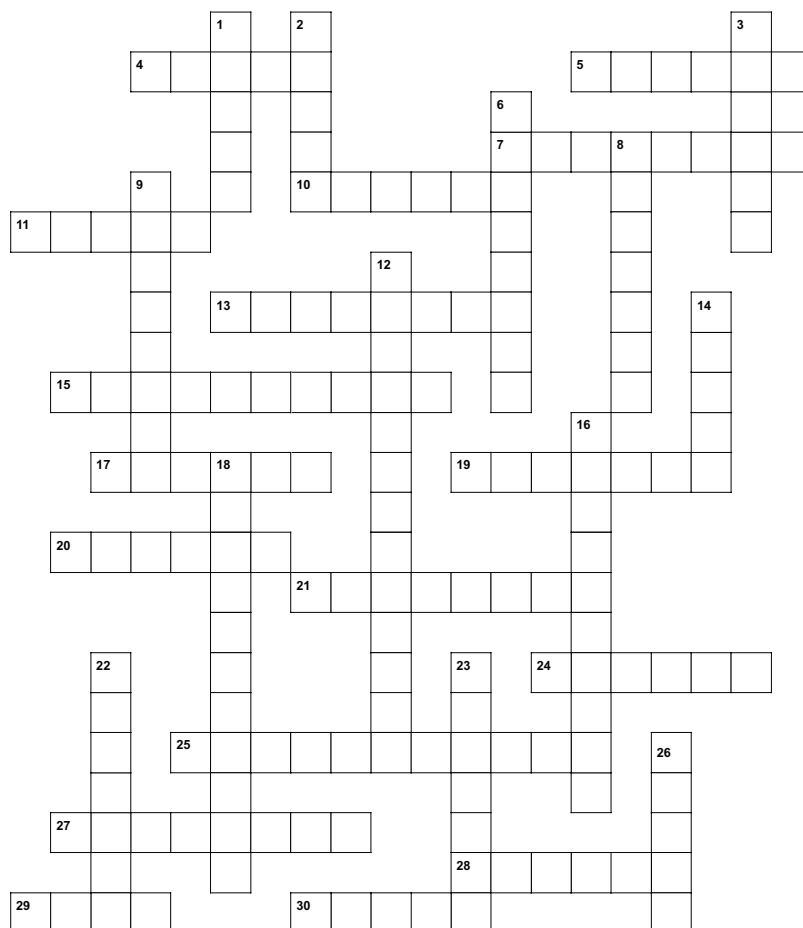
Articles et conférences :

- Blanc, Sébastien. « Le merbau, bois tropical rare, en péril car surexploité ». AFP. 25 mai 2007.
- Fankap, Roger. « Exploitation des forêts tropicales : menace pour notre planète et enjeu majeur pour le développement durable des peuples forestiers. » *Formation organisée par l'AQOCI. Contrôle des ressources naturelles et exploitation forestière*, Victoriaville, 16 avril 2007.
- *La Presse* de Montréal. *Une firme canadienne au cœur d'un massacre ?* 17 juin 2005.
- Marks, Kathy. « Tiny Australian cave dweller blocks £5bn mine ». *The Independent*. Londres. 30 mars 2007.
- Tarik, Rachid. « La forêt face aux exigences éthiques d'une nouvelle génération de consommateurs ». *Journal Le Matin*, Casablanca, Maroc. 20 octobre 2005.

Sites Internet :

- Amis de la Terre : <http://www.amisdelaterre.org>
- Amnistie internationale : <http://www.amnistie.ca/>
- Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/>
- Christian Science Monitor : <http://www.csmonitor.com/>
- Collectif pour l'Autonomie du Peuple Mapuche : <http://kapma.over-blog.com/>
- Comité pour l'annulation de la dette du Tiers Monde : http://www.cadtm.org/rubrique.php3?id_rubrique=3
- Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien : <http://www.coica.org/fr/bienvenue.php>
- Déclaration universelle des droits de l'homme : <http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>
- Droits et Démocratie : <http://www.ichrdd.ca/site/home/index.php?lang=fr>
- Forest Stewardship Council (en anglais-FSC) : <http://www.fsc.org/en/>
- Géopédia : <http://www.geopedia.fr/>
- Google Finance : <http://finance.google.com/finance>
- Greenpeace : <http://www.greenpeace.org/canada/fr/>
- Groupe de Recherche sur les Activités minières en Afrique (GRAMA) : <http://www.unites.uqam.ca/grama/>
- Groupe de travail Non a Pascua-Lama : <http://nonapascualamamtl.blogspot.com/>
- International Institute for Environment and Development (en anglais) : <http://www.iied.org/>
- Inventaire forestier national : <http://www.ifn.fr/spip/>
- Mines Alerte Canada : <http://www.miningwatch.ca/>
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : <http://www.fao.org/forestry/fr/>
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=29009&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- Organisation Internationale du Travail (OIT) : <http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>
- Partenariat Afrique Canada : http://www.pacweb.org/f/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1
- Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI (déclin des forêts tropicales) : <http://www.rcfa-cfan.org/french/f.issues.12-4.html>
- World Rainforest Movement. <http://www.wrm.org.uy/index.html>.
- Wikipédia (encyclopédie sur Internet) : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>

MOTS CROISÉS



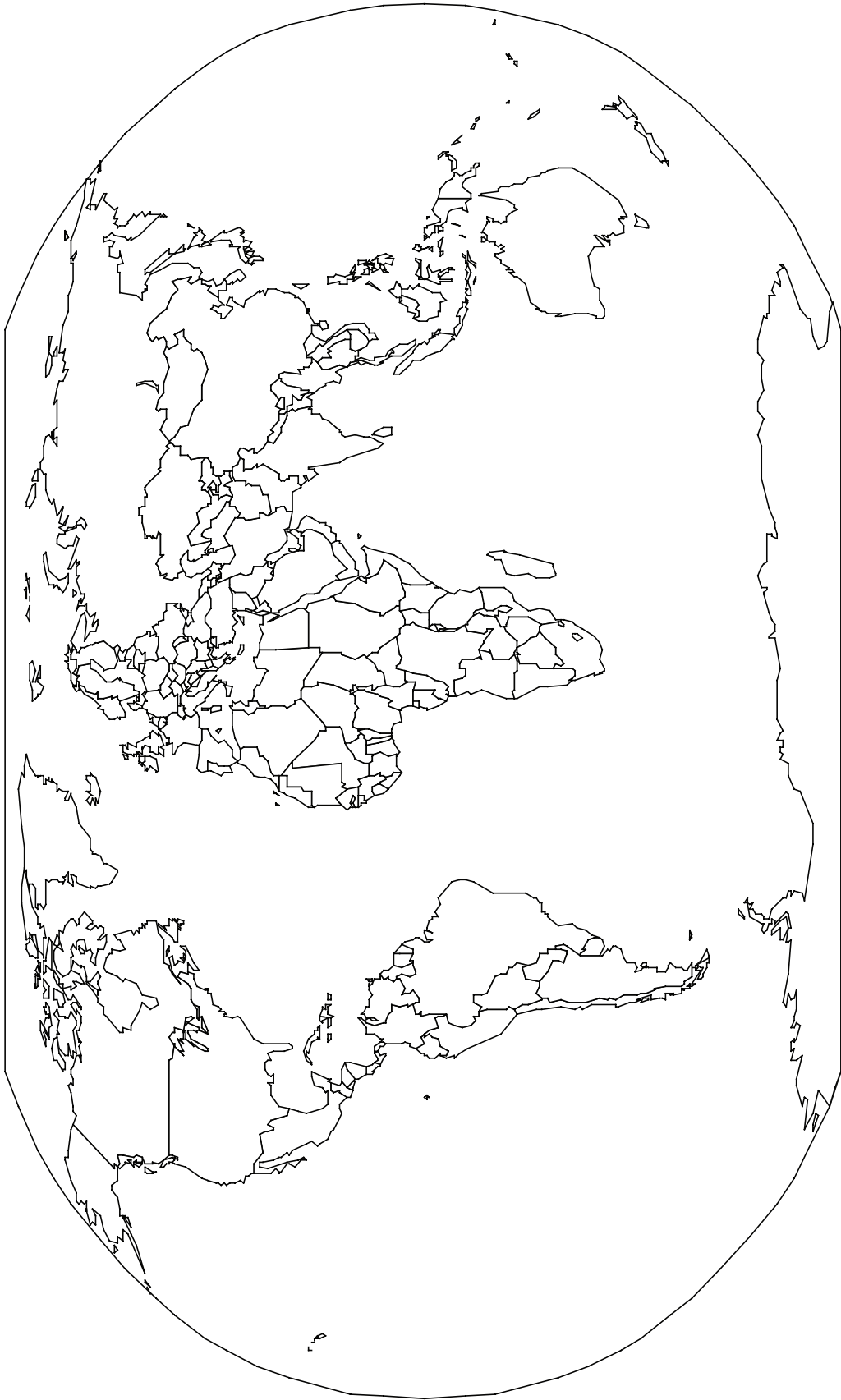
VERTICAL

- 1- Notre planète.
- 2- Arbre dont la sève est utilisée pour produire le caoutchouc.
- 3- Les Incas en avaient beaucoup – Utilisé comme monnaie.
- 6- État de ceux qui sont démunis.
- 8- Avec les femmes, ils travaillent aussi comme mineurs artisanaux.
- 9- Arbre au bois violet.
- 12- Elle cause la disparition des forêts.
- 14- Ensemble divers de minéraux.
- 16- Elle exploite le minerai et aussi la forêt.
- 18- Personnes nées dans le pays même où elles habitent -
Nom qu'on donne aux communautés indiennes.
- 22- Les entreprises en font quand elles s'enrichissent.
- 23- On la transforme pour fabriquer de l'aluminium.
- 26- Arbres.

HORIZONTAL

- 4- Arbre à bois précieux et noir.
- 5- Élément chimique utilisé dans la fabrication du papier.
- 7- Ils ont formé une grande civilisation d'Amérique centrale.
- 10- Arbre au bois rose et rouge.
- 11- C'est de la roche liquide.
- 13- C'est ce que l'on fait lorsqu'on achète et vend des biens.
- 15- Territoire qu'un pays loue à une compagnie minière ou forestière.
- 17- Minéraux qui réfléchissent la lumière et sont bons conducteurs d'électricité.
- 19- Produit très toxique utilisé dans l'extraction de l'or.
- 20- Ensemble de règles ordonnant le comportement des gens en société.
- 21- Grande forêt d'Amérique du Sud.
- 24- Grand pays d'Amérique du Sud.
- 25- Groupes d'habitants qui partagent le même mode de vie.
- 27- Abondance de biens.
- 28- Utilisé dans la fabrication d'avions à réaction.
- 29- Journées Québécoises de la Solidarité Internationale.
- 30- Ce que l'on doit à une personne ou à une institution (banque, etc.).

Réponses en p.67



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Article premier

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2

1. Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.
2. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

Article 7

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 9

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé.

Article 10

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Article 11

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

Article 12

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 15

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

Article 16

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

Article 17

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Article 18

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Article 20

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

Article 21

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

Article 26

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

Article 27

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Article 29

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

Article 30

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

DÉCLARATION DU QUÉBEC

RESPONSABLES AUSSI DU MONDE

La contribution de la société civile québécoise à la solidarité internationale

Responsables aussi du monde, nous voulons jouer pleinement notre rôle dans la construction de rapports plus justes et plus solidaires entre les peuples. C'est là l'engagement pris par les *États généraux de la coopération et de la solidarité internationales* qui ont réuni, les 8, 9 et 10 novembre 2006 à Montréal, à l'initiative de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), des représentants et représentantes des organisations de la société civile du Québec, de même que des partenaires de plusieurs régions du monde.

Pour nous, *la société civile est l'expression des voix citoyennes*, une constituante à part entière de la société, tout comme, par exemple, les institutions gouvernementales et les entreprises du secteur privé. Elle regroupe aussi bien des organismes à but non lucratif, des organisations de coopération et de solidarité internationales, des syndicats, des organisations de femmes, des groupes religieux, communautaires ou environnementalistes, des entreprises d'économie sociale et solidaire, des milieux de recherche ou d'enseignement.

Cette *Déclaration du Québec* veut exprimer notre vision commune du développement et de la solidarité internationale, servir de base à notre plaidoyer auprès des autorités politiques, proposer des pistes d'action collective concrètes et constituer la réplique de la société civile du Québec aux conceptions de l'aide et du développement mises de l'avant dans la *Déclaration de Paris*, adoptée en mars 2005 par les gouvernements et les membres de l'OCDE.

L'ÉTAT DU MONDE

La mondialisation néolibérale domine l'agenda économique et politique et fait ses ravages : disparité croissante entre richesses éhontées et pauvretés scandaleuses, affaiblissement des États, domination des logiques commerciales et financières de l'économie, privatisation des services publics, marchandisation de plus en plus grande des connaissances, du vivant et même de ce qui était traditionnellement le bien commun.

L'idéologie de la croissance manifeste de plus en plus ses limites : nous exploitons déjà plus que ce que la planète est capable de régénérer, provoquant l'épuisement accéléré de nombreuses ressources importantes (eau, poisson, pétrole, etc.), la dégradation de l'environnement (déforestation, pollution atmosphérique, etc.) et des conséquences climatiques dévastatrices (réchauffement climatique, entre autres). Et tout cela encore essentiellement par et pour une toute petite minorité des hommes et des femmes de la planète au détriment de l'immense majorité.

L'idéologie sécuritaire influence de plus en plus les débats et les décisions politiques. Le thème de l'insécurité est souvent brandi pour justifier des ingérences politiques, des dérives autoritaires, des restrictions à nos libertés et un accroissement de la militarisation qui détourne même une partie de l'aide publique au développement. Alors que la véritable insécurité, pour plus de la moitié de l'humanité, c'est la faim, l'absence d'emploi, de logement, de soins de santé et d'éducation.

L'inégalité structurelle entre les hommes et les femmes continue partout de fausser les rapports humains, favorisant la discrimination, l'exploitation et la domination à l'égard des femmes, rendant plus difficile leur accès à l'éducation, à la santé, à l'économie, à la justice et au pouvoir. En excluant plus de la moitié de l'humanité, on trahit la démocratie.

La reconnaissance véritable de la diversité culturelle continue d'être un impératif. Cette diversité commence à être reconnue internationalement et permet d'exclure des mécanismes du marché l'éducation et la culture. Il demeure néanmoins difficile de construire les espaces publics permettant à cette diversité d'exprimer harmonieusement ses richesses. Le sentiment et les comportements de supériorité de l'Occident, les replis identitaires, le racisme ouvert ou latent, les tensions dues aux migrations croissantes : autant de formes diverses d'un même défi.

De nombreuses expériences prometteuses et la renaissance d'une mobilisation politique constituent toutefois des signes d'espoir. On ne compte plus, partout dans le monde, les initiatives en faveur des femmes, contre la pauvreté, pour le respect des droits humains et pour la paix : initiatives de concertation entre les acteurs de la société civile, d'expérimentation de formes nouvelles d'économie sociale ou de finance solidaire, de prise de parole et d'action collectives en faveur de l'environnement. Et le mouvement altermondialiste n'est que l'une des manifestations les plus visibles de ce renouveau d'intérêt pour les enjeux publics qui pousse la société civile à être de plus en plus présente et vigoureuse dans les forums internationaux de toutes sortes, comme interlocutrice incontournable des grands décideurs économiques et politiques.

NOS REVENDICATIONS

- Nous voulons construire **un monde fondé sur le droit et sur les droits** (individuels et collectifs). C'est pour nous un rempart fondamental contre la pauvreté, les injustices, la guerre et la violence.
- Nous exigeons partout **l'égalité entre les femmes et les hommes**, contribuant ainsi à l'empowerment des femmes.
- Nous voulons **renforcer le rôle et la souveraineté politique des États** et leurs responsabilités à l'égard de leurs populations, à l'intérieur du processus de coopération et d'interdépendance que suppose toute mondialisation des problèmes et des solutions.
- Nous **condamnons la guerre et la militarisation** comme manières de régler les conflits. Nous refusons et dénonçons le détournement d'une partie de l'aide au développement au profit de considérations « sécuritaires », liées à la « guerre au terrorisme ».
- Nous réclamons une **réforme des Nations Unies et des agences ou institutions spécialisées** pour favoriser une plus grande participation des pays du Sud aux décisions qui concernent l'avenir du monde et une diminution des divers privilèges politiques hérités de l'histoire par une minorité de pays riches ou puissants.
- Nous exigeons **la réforme et la démocratisation des institutions financières et commerciales internationales** pour assurer un meilleur partage des pouvoirs de décision, assujettir ces décisions aux normes internationales reconnues en matière de droits humains et faire en sorte que ces décisions servent vraiment les populations des pays désavantagés plutôt que les intérêts des bailleurs de fonds. Nous réclamons l'établissement de nouvelles règles du commerce international qui soient plus équitables et plus soucieuses des intérêts économiques et sociaux des pays du Sud.
- Nous réclamons **l'annulation sans conditions de la dette des pays pauvres du Sud**, déjà largement repayée.
- Nous voulons **faire augmenter les budgets** consacrés à l'aide publique au développement au moins jusqu'à 0,7% du RNB; et nous réclamons une augmentation substantielle de la proportion de ces budgets consacrée aux organismes de coopération et aux organisations de la société civile en matière de coopération et de solidarité internationales.
- Nous demandons que l'aide versée aux gouvernements soit **réservée à ceux qui s'engagent à respecter les principales conventions internationales** traitant des droits démocratiques et sociaux.

- Nous voulons prioriser le développement et l'**accessibilité universelle d'une éducation de base** pour les femmes et pour les hommes, non seulement comme moyen d'éradiquer l'analphabétisme et la pauvreté, mais aussi de développer une citoyenneté active.
- Nous appuyons la **souveraineté alimentaire de chaque pays** comme pouvoir de déterminer sa politique agricole et la gestion de son marché intérieur. C'est pour nous la façon de reconnaître l'importance essentielle de l'agriculture dans chaque société, de favoriser une alimentation adéquate de toutes les populations et de cesser de traiter l'exportation et l'importation de produits agricoles en fonction des seuls intérêts des pays du Nord.
- Nous exigeons que l'eau soit traitée partout comme un **patrimoine commun de l'humanité**, et qu'à ce titre, elle ne puisse être ni privatisée, ni marchandisée. En ce sens, nous reconnaissons, comme Québécois et Québécoises dépositaires de réserves d'eau considérables, notre responsabilité à l'égard des autres peuples de la Terre.
- Nous demandons que les **préoccupations environnementales** deviennent un critère d'analyse et de sélection essentiel de tout projet de développement. Nous voulons ainsi promouvoir, ici comme ailleurs, une nouvelle approche du développement économique qui assure la préservation du patrimoine écologique et de la biodiversité de la planète en même temps que le développement des services prioritaires pour la population.
- Nous choisissons de **miser sur les enfants et sur la jeunesse** pour la construction d'un monde différent, plus juste et plus solidaire. Pour cela, nous demandons que la solidarité internationale soit intégrée, au Québec, dans le curriculum à tous les niveaux scolaires. Et nous réclamons une augmentation des budgets consacrés au financement des échanges entre jeunes d'ici et de l'étranger.
- Nous voulons favoriser le **développement et la reconnaissance de la société civile**, tant ici que dans les pays du Sud, comme interlocutrice et partenaire à part entière des gouvernements et des processus de prise de décisions politiques. En ce sens, nous nous réjouissons de cette reconnaissance dans la politique internationale du Québec et nous serons vigilants pour nous assurer que le gouvernement canadien en fasse autant dans ses propres politiques.
- Enfin, nous tenons à relever le défi prioritaire de **l'éducation du public à la solidarité internationale** afin d'associer une population de plus en plus nombreuse et diversifiée à une véritable solidarité de peuple à peuple. Nous exigeons que cette éducation du public continue d'être une composante essentielle de l'aide publique au développement et qu'elle soit financée en conséquence.

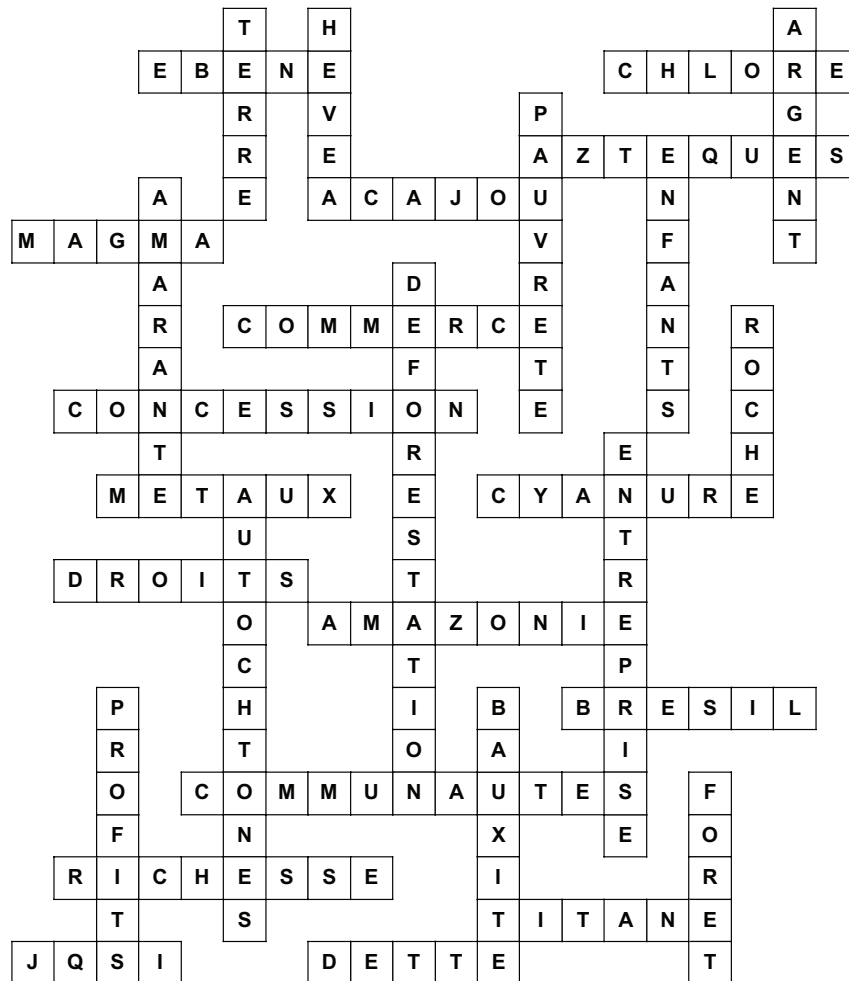
NOS ENGAGEMENTS

- **Améliorer**, dans le respect des identités diverses de chacun, **la coordination entre les organismes de coopération internationale**. Il est urgent de développer des analyses communes et des plans d'action plus concertés, tant dans certaines de nos interventions à l'étranger qu'ici, dans notre travail d'éducation du public et dans nos revendications face aux autorités gouvernementales.
- **Appliquer** de façon systématique **l'analyse genre et développement** dans les programmes de sensibilisation ainsi que dans les programmes de développement et de coopération internationale.
- **Encourager toutes les organisations de la société civile à intégrer** dans leur mandat la responsabilité de développer des activités de sensibilisation à **la solidarité internationale**.
- **Faire accepter le 0,7% du RNB comme une norme sociale reconnue** de plus en plus **par les institutions et les entreprises de la société** à titre de contribution nécessaire de chacune au financement de projets concrets de solidarité internationale.
- **Promouvoir et développer la consommation responsable** comme alternative à la surconsommation qui caractérise nos sociétés du Nord, favoriser les diverses formes d'économie sociale et solidaire qui s'expérimentent en ce sens : commerce équitable, finances éthiques, services de proximité, biens socialement utiles, achats et échanges locaux, etc.
- **Obtenir dans les principaux médias**, et particulièrement ceux des réseaux publics, **une plus grande place** pour faire connaître les expériences de la société civile en matière de coopération et de solidarité internationales.
- **Renforcer et développer les alliances et les réseaux**, aussi bien au niveau international qu'au niveau national et local, pour construire des espaces politiques et développer un rapport de force croissant du camp de la solidarité internationale dans le but d'obtenir un modèle de développement humain plus juste, égalitaire, pacifique, durable et efficace.
- **Diffuser cette Déclaration commune et en faire partager les objectifs** aussi largement que possible dans nos divers réseaux.

Responsable aussi du monde, la société civile veut apporter sa contribution spécifique à la construction de cet *autre monde possible* et de plus en plus nécessaire. Comme membres de cette société civile, nous y apportons une expertise, une diversité et une préoccupation pour le bien commun qui sont irremplaçables. Et notre force nous vient autant de notre engagement et de notre capacité de mobilisation que de notre volonté de concertation et de nos acquis sur le terrain. C'est cette richesse que nous voulons ensemble mettre à profit parce que nous sommes responsables aussi du monde.

Montréal, le 10 novembre 2006

Réponses du mots croisés :



LE FESTIVAL JEUNES SOLIDAIRES

- Il s'agit d'une **activité éducative**, participative et stimulante, destinée aux **jeunes de 12 à 17 ans des écoles secondaires** (niveaux 1 à 5) **et des maisons de jeunes du Québec**.
- Elle est coordonnée par l'**AQOCI**, en collaboration avec la **Commission scolaire de Montréal (CSDM)**, et s'insère dans le cadre des 11^e Journées québécoises de la solidarité internationale.
- Les organisateurs sont dix organismes de coopération internationale (OCI) membres de l'AQOCI, présents dans treize régions du Québec ; l'organisme responsable dans votre région est l'un de ces organisateurs.
- Cette activité se déroulera en **plusieurs étapes** :

LIEUX	ACTIVITÉS	DATES
En classe ou en maison de jeunes	<ul style="list-style-type: none">• Lecture de la trousse éducative ;• Réalisation des exercices, des jeux et des autres activités proposées ;• Préparation au Festival.	Septembre à début novembre 2007
En régions ; selon les organisateurs*	Festival régional : <ul style="list-style-type: none">• Projection de film et débat ;• Activité artistique : réalisation d'une pièce de mosaïque.	Entre le 1 ^{er} et le 15 novembre 2007 ; selon les organisateurs*
Montréal, Biosphère	Festival provincial : <ul style="list-style-type: none">• Présentation des pièces de la mosaïque ;• Assemblage de la grande mosaïque ;• Forum débat – Jeu de rôle.	Le 18 novembre 2007

* Le Festival régional des Jeunes Solidaires se déroulera dans treize régions du Québec ; l'organisme responsable dans votre région vous communiquera la date et le lieu de cette activité.

Comment participer ?

Pour participer au Festival, il vous suffit de **remplir le coupon d'inscription** intégré au feuillet de présentation de cette activité. Vous trouverez également ce coupon à la fin de la lettre d'invitation qui vous a été envoyée par l'un des organisateurs.

Retournez-le à l'organisme responsable dans votre région. Ce dernier vous confirmera votre inscription à l'activité dans les meilleurs délais.

Bien entendu, vous devrez **recruter des jeunes de votre école ou de votre maison de jeunes pour former un ou plusieurs groupes de participants.** Chaque groupe comprendra au moins quatre jeunes.

Le Festival régional des Jeunes Solidaires

Le Festival régional comprendra **la projection d'un film suivie d'un débat et une activité artistique.**

- **Projection de film et débat :**

La projection d'un film documentaire (ou d'extraits de ce film) en lien avec le thème des JQSI 2007 servira de mise en contexte pour les jeunes. Suite à cette projection, l'animateur ou l'animatrice lancera un débat à partir des questions soulevées par le film. On veillera à stimuler la réflexion des jeunes et à optimiser leur participation.

- **Activité artistique :**

Il s'agira de réaliser une pièce de mosaïque représentant la solidarité des jeunes de la région avec les communautés du Sud concernées par l'exploitation de ressources minières ou forestières. D'autres groupes de jeunes du Québec réaliseront les autres composantes de la mosaïque. La pièce réalisée dans votre région et celles venant des autres régions du Québec seront assemblées lors du Festival provincial, afin de constituer une grande mosaïque.

Une pièce vierge de mosaïque **sera fournie par l'organisme responsable de l'activité. Les jeunes la compléteront le jour du Festival régional** en utilisant la **peinture**, le montage de **photos** ou d'**images pertinentes** – qu'ils devront réunir en prévision de cette activité – ou **l'écriture** (poésies, citations), etc.

Au terme du Festival régional, vous aurez à sélectionner, avec l'appui de la personne responsable de cette activité, les jeunes qui représenteront votre région au Festival provincial.

Le Festival provincial des Jeunes Solidaires

Le 18 novembre 2007, le Festival provincial viendra clôturer le Festival Jeunes Solidaires et les 11^e Journées québécoises de la solidarité internationale.

Il réunira à la Biosphère de Montréal tous les groupes de jeunes qui se seront démarqués dans leurs régions respectives.

Lors de cette journée, qui se déroulera sous la direction d'un animateur ou d'une animatrice, **les jeunes des différentes régions viendront présenter leur pièce de mosaïque et procéderont à l'assemblage de la grande mosaïque réalisée par tous les jeunes participants du Québec.** Cette réalisation artistique sera dûment photographiée, puis exposée partout au Québec suite aux Journées québécoises de la solidarité internationale 2007.

Les jeunes participeront également à **un grand forum débat qui prendra la forme d'un jeu de rôle**, au cours duquel ils auront à s'exprimer et à débattre avec des participants de toutes les régions du Québec.

Préparation et participation au Festival Jeunes Solidaires

- La **trousse éducative** qui vous est offerte vous permettra d'**aborder avec vos jeunes tous les sujets liés à l'exploitation des mines et des forêts**. Grâce à elle, les jeunes seront mieux outillés pour participer au Festival Jeunes Solidaires.
- À la demande de tout groupe inscrit, l'organisme responsable dans votre région offrira une présentation du Festival Jeunes Solidaires et de la trousse éducative. Si cela vous intéresse, contactez celui-ci.
- **La lecture de la trousse et les exercices qu'elle contient** pourront être réalisés en classe ou en maison de jeunes. Les jeunes participants assimileront ainsi, dans une démarche pédagogique, tout ce qu'il est important de savoir et de comprendre au sujet du contrôle de l'exploitation minière et forestière.
- Vos jeunes devront **rassembler des photos et des images pertinentes** afin de pouvoir compléter la pièce de mosaïque, le jour du Festival régional. **S'ils décident d'utiliser la peinture ou l'écriture** comme moyen d'expression, ils devront réfléchir à cette contribution et **préparer un dessin, un croquis ou encore une poésie, des citations, etc.**
- Au terme de ces travaux en groupe(s), vous aurez à sélectionner les jeunes qui auront intégré au mieux les connaissances de la trousse éducative, qui se seront le mieux investis ou qui auront démontré le plus d'intérêt. L'organisme responsable dans votre région vous communiquera le nombre maximal de jeunes qui pourront être sélectionnés dans votre établissement. Ces jeunes auront la chance de **participer au Festival régional des Jeunes Solidaires**.
- **Deux groupes** composés de quatre jeunes **seront invités à représenter leur région au Festival provincial des Jeunes Solidaires**. À l'occasion de ce déplacement vers Montréal, ces deux groupes devront être accompagnés de deux responsables, soit un animateur ou une animatrice ou encore un enseignant ou une enseignante, et une personne représentant l'organisme responsable du Festival dans votre région.

CONTACTS RÉGIONAUX

Montréal

CLUB 2/3
1259, rue Berri, bureau 510
Montréal (Québec) H2L 4C7
Équipe Éducation 5-17 ans
514.382.7922

Québec

Carrefour Tiers-Monde
365, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H3
Linda Tremblay
418.647.5853

Abitibi-Témiscamingue, Bas-St-Laurent, Côte-Nord et Outaouais

Jeunesse du Monde
920, rue Richelieu
Québec (Québec) G1R 1L2
Ève-Line Toupin
418.694.1222

Bois-Francs

Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs
59, rue Monfette, bureau 106
Victoriaville (Québec) G6P 1J8
Chantal Bouchard
819.758.9928

Estrie

Carrefour de solidarité internationale
165, rue Moore
Sherbrooke (Québec) J1H 1B8
Mélanie Mercier
819.566.8595 poste 24

Lanaudière

CRÉDIL
200, rue de Salaberry
Joliette (Québec) J6E 4G1
Katina Binette
450.756.0011

Laurentides

Solidarité Laurentides Amérique centrale
(SLAM)
712, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5C6
Corinne Guimont
450.569.6470

Mauricie

Comité de Solidarité/Trois-Rivières
942, rue Sainte-Geneviève
Trois-Rivières (Québec) G9A 3X6
Richard Grenier
819.373.2598

Montérégie

Terre Sans Frontières
99, rue Des Conseillers, bureau 23
La Prairie (Québec) J5R 4H6
Sylvie Painchaud
450.659.7717

Saguenay-Lac-St-Jean

Centre de solidarité internationale
675, boul. Auger Ouest,
bureau PI-420
Adresse postale:
C.P. 278
Alma (Québec) G8B 5V8
Monira Cormier
418.668.5211 ou 1 888 668.5211

